Nations Unies A/52/PV.10

Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Documents officiels

10e séance plénière
Mercredi 24 septembre 1997, à 10 heures
New York

Président : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Milan Kučan, Président de la République de Slovénie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Slovénie.

M. Milan Kučan, Président de la République de Slovénie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Milan Kučan, Président de la République de Slovénie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Kučan (*parle en slovène; interprétation à partir de l'interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. On attend beaucoup de cette session et les tâches sont ardues; toutefois, votre expérience et votre sagesse politique sont le gage qu'elles seront menées à bien.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier S. E. M. Razali Ismail, Ambassadeur de la Malaisie, pour la manière énergique et couronnée de succès dont il a présidé la cinquante et unième session.

Près de deux années se sont écoulées depuis que nous, chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons confirmé ici même notre engagement à l'égard de la réforme. Cette réforme devrait contribuer à aider l'ONU à s'acquitter de sa mission sur la scène internationale et à rendre l'Organisation plus efficace. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'un ensemble complet de propositions du Secrétaire général, dans le document A/51/950 intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Ce document montre que les discussions qui ont eu lieu ces deux dernières années et l'expérience acquise au cours des dernières décennies ont aidé le nouveau Secrétaire général à préparer, en quelques mois, des propositions concrètes dont procéderont les décisions à venir.

La Slovénie s'associe à ceux qui ont félicité le Secrétaire général pour le travail impressionnant réalisé au cours des premiers mois de son mandat. Il s'agit de mesures concrètes pour le fonctionnement du Secrétariat ainsi que de propositions de réforme. Nous savons fort bien, cependant, que la responsabilité nous en incombe à nous, représentants des États Membres et des peuples auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes responsables des décisions qui vont donner une impulsion aux réformes nécessaires et permettre à l'Organisation de s'atteler aux tâches du siècle à venir.

97-86045 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Il ne faut surtout pas que notre démarche soit assurée en supputant les avantages que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient individuellement tirer de la réforme. Il nous faut surtout évaluer ce que l'Organisation peut faire en se réformant afin de mieux nous servir. Cela ne sera possible que si l'ONU est mieux à même d'accomplir ses tâches fondamentales — le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement économique et social global, notamment dans les pays en développement — et respecter largement la promotion et la protection des droits de l'homme individuels et collectifs.

Une autre condition importante pour le succès de ce programme de réformes est que l'ONU prenne ses décisions promptement et à temps. Ces dernières années ont rendu possibles des discussions élargies sur les réformes et il est temps de prendre des décisions. La Slovénie considère que de grandes décisions devraient être adoptées pendant la première partie de la présente session de l'Assemblée générale. Le Président de l'Assemblée générale jouera un rôle important à l'égard de ces décisions qui ne peuvent être repoussées. Nous lui accordons notre plein appui et nous l'encourageons à assumer un rôle actif et à mener résolument le processus de prise de décisions.

La Slovénie appuie les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur un programme de réforme. Ce projet mérite toute notre attention et tout notre appui. Sa valeur principale réside dans le fait qu'il offre la possibilité de prendre des décisions concrètes tout en restant ouvert à de nouvelles idées et propositions.

Les propositions visant à promouvoir le développement durable, défini comme tâche prioritaire par le Secrétaire général, méritent d'être soigneusement examinées. L'impression est que ces propositions vont dans la bonne direction même s'il faut apporter des réponses plus claires au financement qu'exige le développement. Les «dividendes pour le développement» dégagés par le dégraissage du Secrétariat ne pourront pas apporter toutes les réponses que nous attendons. Des propositions concrètes seront nécessaires pour définir plus précisément les tâches du bureau chargé du financement du développement et dont la création est proposée, ce qui encouragerait des moyens novateurs de mobiliser de nouvelles ressources financières pour le développement.

La Slovénie approuve la suggestion du Secrétaire général visant à intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités principales des Nations Unies telles que la paix et la sécurité, les affaires économiques et sociales, la coopération pour le développement et les affaires humanitaires. Cette démarche promet une amélioration sensible des activités de l'ONU dans ces domaines, ce qui élargirait encore plus le champ de ces activités dans le domaine des droits de l'homme.

Non seulement le jeu des instruments visant à assurer le respect des traités internationaux, mais également les mesures politiques, sociales et économiques permettant aux droits de l'homme de devenir partie intégrante du développement social et de la vie quotidienne des individus feront respecter les droits de l'homme. Ce respect doit être étroitement lié à la promotion du progrès social et à l'élimination de la pauvreté afin de garantir la dignité de l'homme, une sécurité sociale indispensable et le développement, ce qui en outre contribuera sensiblement à l'élimination des tensions politiques et des causes principales des menaces à la paix internationale. Si l'Organisation des Nations Unies ne parvient pas à garantir le respect de la dignité humaine et la protection des droits de l'homme, sa mission fondamentale ne sera pas remplie.

Le nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme va certainement assumer un rôle important dans la recherche de solutions aux questions marquantes. Nous notons avec satisfaction que c'est Mme Mary Robinson, Présidente de l'Irlande jusqu'à une date récente, qui a été nommée à ce poste. Elle jouit déjà d'une renommée mondiale. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et attendons avec beaucoup d'intérêt ses propositions destinées à améliorer la situation des droits de l'homme.

La réforme du Conseil de sécurité représente un élément important de la réforme de l'ONU. La période qui a suivi la fin de la guerre froide ne fait que confirmer l'importance d'un fonctionnement efficace des mécanismes de sécurité collective. En même temps, cela exige des changements dans la composition du Conseil et l'amélioration de ses méthodes de travail s'impose. La Slovénie est favorable à une augmentation raisonnable et équilibrée du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, d'une limitation du recours au droit de veto et d'une plus grande transparence dans le fonctionnement du Conseil. Nous espérons que les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, qui se poursuivent depuis plusieurs années, vont aboutir à des décisions positives ralliant véritablement l'ensemble des Membres de l'ONU.

La Slovénie appuie également la démarche du Secrétaire général dans le domaine du désarmement, un des objectifs prioritaires de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Nous avons de bonnes raisons d'être

satisfaits, vu que les efforts en faveur du désarmement ont enregistré des progrès considérables en ce qui concerne les armes de destruction massive. La Convention sur les armes chimiques, signée il y a quatre ans, est entrée en vigueur cette année. Nous comptons qu'elle entre efficacement en vigueur bien qu'elle ne le soit que si elle est ratifiée par tous les autres pays, notamment ceux qui disposent des stocks importants d'armes chimiques ou de ressources pour leur production.

La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'an dernier, ont beaucoup réduit les dangers créés par les armes nucléaires. Mais il est grand temps de prendre de nouvelles mesures. Nous devons assurer le respect universel de l'interdiction des essais nucléaires et accélérer les négociations pour l'interdiction de la production de matière fissile à usage nucléaire. Les efforts visant à réduire les arsenaux nucléaires devraient redoubler en vue d'assurer leur élimination progressive.

Je souhaite insister particulièrement sur l'importance d'une adoption rapide de la convention internationale sur l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction. La Slovénie s'est associée aux pays qui ont déjà renoncé à leur emploi, leur transfert et leur production, et elle a pris une part active au processus d'Ottawa depuis le début. Des négociations sur cette question viennent d'aboutir à l'heureuse issue de la conférence diplomatique d'Oslo. Au début du mois de décembre de cette année, la Slovénie s'associera à ceux qui envisagent, en présence du Secrétaire général, de signer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction.

Les efforts en faveur du désarmement représentent un élément important du renforcement de la sécurité internationale. La formation et l'application des divers régimes de maîtrise des armements et de désarmement au plan régional représentent un mécanisme efficace du renforcement de la sécurité. L'expérience acquise pendant la crise des Balkans, qui constituait la menace la plus sérieuse à la paix en Europe depuis la création de l'ONU, renforce notre conviction qu'il faut imposer de plus grandes limitations aux armements. Une plus grande quantité d'armes ne peut que présenter de plus grandes tentations et de plus grands dangers.

Aucune des entreprises visant à moderniser l'ONU en apportant des réponses pertinentes aux questions mondiales ne pourra avoir la garantie de réussir si les Nations Unies s'avèrent incapables de contribuer à la solution de crises qui menacent la paix internationale et créent des problèmes sur le plan humanitaire. Ces situations prennent maintenant des dimensions plus grandes qu'à toute autre période d'activité de l'ONU. La crédibilité de l'ONU et le fonctionnement de ses organes principaux doivent être sans cesse avérés. À cet égard, une importance particulière doit être accordée à l'action du Conseil de sécurité qui, conformément à la Charte, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, les espérances fondées sur le Conseil de sécurité sont plus réalistes qu'elles ne l'étaient il y a plusieurs années. Toutefois, elles n'en sont pas moins exigeantes. Le Conseil de sécurité participe activement à l'examen des questions concernant la paix internationale sur le continent africain. Il a démontré sa capacité d'appliquer un grand nombre des méthodes dont il dispose en conformité avec les dispositions de la Charte. Parmi ces méthodes figurent la diplomatie préventive, la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, les opérations de maintien de la paix classiques et l'imposition de sanctions mesurées et ciblées. Le choix pertinent de ces méthodes a permis au Conseil de sécurité de formuler des approches appropriées aux situations du Libéria, de l'Angola et du Burundi. Quant aux autres régions en crise, la République du Congo y compris, l'approche la plus adéquate n'a pas encore été trouvée.

Le Conseil de sécurité participe également au règlement de problèmes qui surgissent suite à des conflits militaires. En Europe, sa participation en Bosnie-Herzégovine en est un exemple. Suite à la conclusion de l'Accord de Dayton, qui a mis fin à la guerre, la situation en Bosnie-Herzégovine s'est stabilisée dans une certaine mesure. Pourtant, la paix en Bosnie-Herzégovine est loin d'être assurée. Le retour des réfugiés s'effectue lentement, de manière limitée, et fait face à des obstacles. Les autorités en Bosnie-Herzégovine n'agissent pas conformément aux termes de l'accord de paix, et les principaux suspects de crimes de guerre n'ont pas encore été traduits devant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Les Nations Unies se sont acquittées d'un certain nombre de tâches importantes en Bosnie-Herzégovine, notamment dans les domaines de l'aide humanitaire, des activités de la police civile désarmée et de poursuite pénale. La portée de l'engagement actuel des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine est toutefois proportionnelle à la coordination accrue des activités d'autres organisations internationales dans ce pays. Dans le même temps, il est d'une importance cruciale pour l'instauration d'une paix durable que des résultats positifs

soient enregistrés dans ces domaines qui relèvent de la compétence des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner que pour parvenir à un règlement de la crise en Bosnie-Herzégovine, il faut inévitablement commencer par identifier de manière précise la nature de cette guerre dévastatrice qui n'a pas complètement pris fin. Faute de vouloir identifier les raisons et la nature de la guerre, ses buts et ses protagonistes, la cicatrisation sera inévitablement un processus long et coûteux, qui pourrait s'accompagner de pertes humaines et matérielles. La possibilité d'échouer dans la quête de la paix n'est pas à exclure.

Les activités en cours en Bosnie-Herzégovine ont pris le caractère d'une action postérieure à un conflit, mais leurs objectifs sont également préventifs. L'expérience acquise ces dernières années montre que les conflits resurgissent souvent en faute d'une action préventive appropriée de nature diplomatique, économique ou, si besoin est, militaire. La date de retrait des forces internationales de la Bosnie-Herzégovine devra être soigneusement étudiée. Un retrait trop rapide pourrait mener à une répétition de la situation initiale d'instabilité ou de conflit armé.

L'opération internationale menée en Albanie cette année fournit un exemple d'action préventive réussie et constitue un enseignement important pour l'avenir. L'opération Alba a été menée à l'initiative et sous le commandement de l'Italie, en accord avec le Gouvernement albanais et avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Cette opération a montré comment une action rapide et déterminée prise par un groupe de pays voisins de la région où a surgi la crise, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, peut empêcher un conflit armé et une déstabilisation éventuelle dans la région. La Slovénie a participé à cette fructueuse opération et est disposée à participer à d'autres actions préventives, ainsi qu'à d'autres opérations de maintien de la paix. Cette volonté a été confirmée par la décision du Conseil de sécurité d'inclure un contingent slovène dans l'opération de maintien de la paix à Chypre.

L'action internationale entreprise en Bosnie-Herzégovine et en Albanie, pour citer des exemples de crises régionales, démontre l'importance de la participation d'organisations régionales, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La volonté de la Slovénie de contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies s'est également manifestée dans la candidature de la Slovénie à un siège non permanent au sein du Conseil de sécurité pour la période 1998-1999, présentée en vue des élections qui doivent se tenir dans quelques semaines à l'Assemblée générale. La Slovénie a confirmé son rôle en tant qu'État ayant traité avec succès les questions relatives au développement et aux relations de bon voisinage. Dans les limites de ses possibilités, elle s'est efforcée de contribuer à la stabilisation à long terme de la situation en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région. Par cette action et ses autres activités menées au niveau international, la Slovénie a prouvé qu'elle était un facteur de paix et de stabilité en Europe.

En tant que Membre des Nations Unies, la Slovénie participe activement aux débats sur la réforme, celle du Conseil de sécurité y compris. Notre volonté de contribuer de manière pratique aux travaux du Conseil de sécurité s'est manifestée dans notre coopération aux opérations de maintien de la paix en Albanie et à Chypre. Et, enfin, chose tout aussi importante, la Slovénie verse sa quote-part au budget ordinaire et au budget pour les opérations de maintien de la paix intégralement et ponctuellement.

En tant que candidat à un siège non permanent au sein du Conseil de sécurité, nous nous engageons, au cas où nous serions élus, à respecter les principes d'ouverture et de transparence d'action, et nous nous efforcerons de renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et le reste des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'importance de cette session de l'Assemblée générale et des décisions qui y seront prises. Nous sommes parvenus à une étape où il sera peut-être possible de voir se concrétiser les solutions de nature à préparer les Nations Unies aux tâches du siècle prochain. Nous avons la responsabilité de formuler ces solutions de façon suffisamment claire et globale, afin d'assurer un avenir viable à notre organisation commune. Je suis fermement convaincu que nous, la génération actuelle, pourrons préserver l'ONU, telle qu'elle a été créée par nos prédécesseurs à l'époque turbulente de la fin de la seconde guerre mondiale, en tant qu'organisation attachée aux principes de la paix, de la coopération, du développement et du respect de la dignité humaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Slovénie de son allocution.

M. Milan Kučan, Président de la République de Slovénie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Carlos Alberto Wahnon de Carvalho Veiga, Premier Ministre de la République du Cap-Vert

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Cap-Vert.

M. Carlos Alberto Wahnon de Carvalho Veiga, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté dans la salle de l'Assemblée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. M. Carlos Alberto Wahnon de Carvalho Veiga, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Veiga (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation un motif de satisfaction que de vous voir présider l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Je vous félicite chaleureusement de votre élection et vous exprime notre confiance en vos hautes qualités de diplomate compétent et chevronné.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de ses responsabilités. Nous avons tous bénéficié de ses capacités exceptionnelles et de son dévouement.

Nous avons accueilli avec joie l'élection au poste de Secrétaire général de cet illustre Africain qu'est M. Kofi Annan, à une époque cruciale de l'histoire de notre organisation. Ses brillants résultats dans les hautes fonctions qu'il a exercées précédemment à l'ONU, ainsi que la créativité et le dynamisme qu'il a su imprimer à son jeune mandat justifient les espoirs légitimes que nous portons tous à son égard.

Quant aux défis nombreux et complexes qui se posent à nous à l'aube du troisième millénaire, ils ne pourront être relevés qu'en associant les volontés et les efforts de tous les États Membres. Mon gouvernement reconnaît à sa juste valeur le rôle éminent que jouent les Nations Unies dans la quête incessante de solutions pertinentes. Dans le monde d'aujourd'hui, où les souverainetés sont de moins en moins respectées, l'interdépendance et la mondialisation deviennent toujours plus concrètes et plus tangibles. Elles exigent la création d'instruments nouveaux capables de rehausser la confiance et la coopération entre tous les acteurs de la scène internationale dans un effort collectif qui seul est capable de fournir des réponses aux questions mondiales auxquelles nous sommes confrontés.

Notre Organisation connaît depuis quelques années un processus intensifié de réformes qui vise à lui conférer une vigueur, une représentativité et une légitimité renouvelées, ainsi qu'une efficacité et une transparence plus grandes. Les premiers consensus apparaissent, dont les bénéfices se feront certainement sentir à terme. La résolution adoptée par l'Assemblée générale, suite aux délibérations de son Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, ainsi que l'adoption d'un Agenda pour le développement, et les acquis jusqu'ici obtenus grâce à l'Agenda pour la paix, en sont des exemples récents.

Il serait très souhaitable que des progrès de même importance se réalisent parallèlement dans l'amélioration de la situation financière de l'Organisation. À ce sujet, mon pays partage le très large consensus sur la nécessité pour les États Membres de respecter leur obligations statutaires en versant leurs contributions en entier, en temps voulu et sans condition préalable.

La réforme du Conseil de sécurité est l'un des éléments les plus difficiles de l'ensemble des réformes à l'étude. On ne s'est pas encore mis d'accord sur une formule. Le Cap-Vert rappelle la position commune des pays non alignés, qui exigent un traitement non discriminatoire pour les pays en développement, notamment sur le plan des prérogatives accordées aux membres permanents du Conseil. Pour sa part, l'Afrique s'emploie à affiner les modalités pratiques pour permettre la rotation parmi le continent des sièges dont elle espère disposer pour représenter ses États membres.

Le Secrétaire général a prouvé à quel point il était convaincu que ces réformes s'imposaient impérativement. Il a pris certaines décisions et a commencé à les appliquer. Ensuite, il nous a demandé des conseils et des propositions. Un objectif fondamental des réformes proposées consiste à donner unité et cohérence à l'ensemble des activités du système pour qu'elles aient ainsi un plus grand impact. Les transformations structurelles, et celles des méthodes de travail, sont les instruments privilégiés de la mise en oeuvre de cet objectif.

Nous remercions et félicitons vivement le Secrétaire général de son initiative, dont l'orientation et la très large portée révèlent une profonde connaissance de la situation de

l'Organisation et une vision éclairée des directions qu'il conviendrait de prendre.Nous soutiendrons constructivement ces propositions dans les consultations qui s'intensifieront bientôt à différents niveaux — dans le Groupe africain, le Groupe des 77, et, enfin, à l'Assemblée générale.

La qualité de l'avenir auquel aspire l'humanité est tributaire de ce que nous saurons faire aujourd'hui pour donner à l'être humain toute sa dignité, en lui garantissant l'exercice de ses droits fondamentaux reconnus dans les textes juridiques internationaux qui reflètent notre conscience collective. Nous devons tous nous attacher à protéger résolument les droits de l'homme et à les promouvoir en permanence. Les Nations Unies s'y emploient sur plusieurs plans et au moyen de différents instruments. La Commission des droits de l'homme en est un des plus importants, et le Cap-Vert se félicite de contribuer à ses travaux. Pour aboutir dans cette tâche, qui ne connaît pas de limite, il faut que les droits de l'homme s'édifient autour d'axes qui leur sont complémentaires et agissent réciproquement, comme c'est le cas de la démocratie et du développement.

D'une part, le plein fonctionnement de la démocratie fournit une impulsion vitale à la création d'un environnement humain et institutionnel propice à la réalisation du développement et des droits de l'homme. Il faut toutefois, au-delà de la dimension politique formelle, créer des conditions qui permettent à tous nos citoyens de vivre dans la dignité et d'accéder au bien-être. Le droit au développement se réaffirme ainsi comme la référence maîtresse d'une action concertée visant à en assurer la concrétisation partout et pour tous.

Il est temps que s'installe enfin une véritable entente internationale sur le développement. Il importe de tout faire pour que l'Agenda pour le développement, longuement négocié et récemment adopté par l'Assemblée générale, soit mis pleinement en oeuvre. Dans ce sens, nous estimons prometteurs les efforts de concertation déployés dernièrement par l'univers institutionnel rassemblant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, dans des domaines aussi cruciaux pour le développement que les flux financiers, les investissements et le commerce. Nous encourageons un approfondissement de cette concertation, que demande d'ailleurs le Conseil économique et social (ECOSOC) et qu'encourage le Secrétaire général. Elle peut apporter une contribution non négligeable à l'établissement d'une coopération internationale conduisant au développement, à la fois à l'échelle mondiale et au niveau des pays.

Nous sommes engagés dans une course contre la montre. Il est urgent, pour un grand nombre de pays en développement de sentir enfin le souffle du décollage économique dans le courant international. Faute de quoi, il est à craindre que les réformes pénibles d'hier et d'aujourd'hui ne durent guère, et qu'elles soient encore moins à même de recueillir l'appui social qui seul peut favoriser le passage éventuel aux réformes de deuxième génération.

Le progrès que nous envisageons ne saurait pourtant se limiter au domaine économique. Il comprendra forcément la solidarité. Il ne pourra pas accepter que subsistent certaines barrières que nous avons érigées et qui nous empêchent de jouir pleinement de nos droits fondamentaux. Et j'ai ici à l'esprit des perversions comme le racisme, mais aussi les exclusions xénophobes, la discrimination qui afflige tant de personnes et en particulier les émigrés.

Les mouvements migratoires se sont produits de tout temps dans l'histoire. Ils méritent d'être traités par l'entente et le dialogue, qui permettent d'apporter des solutions aux inévitables problèmes, au lieu de les laisser s'aggraver. Dans ce sens, les instruments internationaux peuvent se révéler d'une utilité indéniable. Il importe que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles entre enfin en vigueur. Nous espérons également que cette Assemblée donnera suite à la résolution du Conseil économique et social sur la tenue d'une conférence internationale consacrée à la problématique du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance.

Dans cette marche continue et inégale vers le développement, que nous entreprenons tous, certains de nos pays restent parmi les moins avancés. À l'heure de la mondialisation accélérée, le risque de voir consolidée et pérennisée la marginalisation de ces pays n'est pas une simple expression dramatique. Au contraire, ce danger est bien réel. La part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales continue de stagner à des niveaux très bas, et leur taux de croissance a même baissé en 1996.

Le commerce extérieur est un élément vital pour le renversement de la situation des pays les moins avancés (PMA). La Décision de Marrakech sur les mesures en faveur de ces pays, ainsi que le Plan d'action pour les PMA de l'Organisation mondiale du commerce, adopté à Singapour, en décembre dernier, reconnaissent l'urgence qui s'impose pour les PMA de réaliser une croissance durable

de leurs exportations. Pour ce faire, ces pays doivent accroître substantiellement leur capacité concurrentielle et leurs exportations de biens et de services doivent avoir pleinement accès aux marchés mondiaux.

À cet égard, nous attendons que la réunion de haut niveau sur les PMA, qui aura lieu le mois prochain, à Genève, débouche sur des initiatives novatrices favorisées par une plus grande synergie institutionnelle entre les organes internationaux qui ont des compétences et des responsabilités dans les domaines critiques du développement des PMA.

La dette extérieure de ces pays continue de s'alourdir. Le problème continue d'être traité de manière inadéquate tant en ce qui concerne les catégories de pays qui font l'objet de ces initiatives, que pour ce qui est du niveau réel de ces dernières. Tous les PMA — et pas seulement ceux qui sont les plus touchés — ont besoin d'être soulagés de façon adéquate et durable.

De plus, le financement de certains éléments indispensables en vue de l'intégration internationale des PMA, tels que l'infrastructure, l'éducation, pour ne citer que ceux-là, exige un transfert accru de l'aide publique au développement (APD). Les PMA auront de plus en plus besoin de cette aide dans le futur.

Au Cap-Vert, PMA qui a souffert d'une longue période de sécheresse, il y a aujourd'hui un consensus national sur la question de l'avenir du pays et des grandes voies à suivre. Les réformes que nous entreprenons ont le soutien de la nation, qui a le droit légitime d'aspirer à l'amélioration de ses conditions de vie aujourd'hui et non pas dans un avenir éloigné.

Le fait que le continent africain contienne à lui seul la plupart des pays les moins avancés du monde, illustre éloquemment les limites de ce continent. L'Afrique est un test qui permettra de mesurer la volonté et la capacité de la communauté internationale de relever le défi du développement mondial. Le monde ne sera pas développé tant que l'Afrique ne le sera pas.

Comme on le sait, c'est d'abord chez soi qu'il faut rechercher les solutions. Le présent et le passé le plus récent de notre continent confirment que nous l'avons compris, que nous agissons de plus en plus en conséquence. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée ici de remercier ceux qui, au sein de la communauté internationale, apportent leur ferme soutien au développement de l'Afrique, et nous les encourageons à avoir davantage confiance en l'avenir de notre continent et dans le partenariat entre l'Afrique et ses amis.

Si les Africains continuent à opérer les changements en cours dans la bonne direction, et si des progrès se matérialisent dans l'environnement international de coopération, il est vraisemblable que les signes positifs de ces dernières années se consolideront progressivement en Afrique.

Toutefois, il est des obstacles d'une autre nature qui se dressent sur la voie du progrès généralisé que notre continent recherche. Nous pensons évidemment ici aux conflits, et aux conflits potentiels qui continuent de proliférer chez nous, et dont certains sont particulièrement sanglants. L'expérience, en particulier ces derniers temps, nous a montré que ces conflits s'avéraient souvent extrêmement complexes. Ils s'enracinent profondément et déjouent toutes les tentatives de résolution, qu'elles soient diplomatiques ou autres. Mais les Nations Unies et les États Membres ne doivent pas pour autant abandonner les efforts qu'ils déploient en vue de résoudre ces problèmes.

Oeuvrant de concert avec eux-mêmes et l'ONU, les Africains participent de plus en plus activement aux efforts régionaux de prévention et de gestion des conflits sur le continent. L'Afrique a besoin du soutien international pour renforcer ses capacités dans ce domaine. Un tel soutien ne devrait pas devenir un instrument de discrimination — négative ou positive — à l'égard de certains conflits par rapport à d'autres, en fonction des préférences subjectives des donateurs. La nature multilatérale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) exige que l'on écarte ce risque et que l'on garantisse un traitement équilibré des conflits.

Le cas de l'Angola est celui qui a mobilisé les plus gros moyens de l'ONU en Afrique et qui a fait l'objet de ses efforts les plus prolongés et les plus renouvelés. Malheureusement, la possibilité d'une détérioration de la situation aux conséquences violentes n'est pas à exclure, tandis que l'UNITA persiste à ne pas respecter les termes des Accords de Lusaka. La résolution la plus récente du Conseil de sécurité sur l'Angola se justifie donc pleinement, et nous espérons qu'elle aura l'effet escompté. À quelques jours de l'expiration du délai qui lui a été accordé, nous exhortons l'UNITA à faire les pas décisifs qui s'imposent en vue d'une paix durable en Angola.

Nous voudrions ici réaffirmer le soutien du Cap-Vert au peuple du Timor oriental, dans sa quête d'une autodétermination authentique, de la sauvegarde de son identité, ainsi que de la reconnaissance et du plein respect de ses droits.

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli l'attribution, en 1996, du prix Nobel de la paix à deux personnalités distinguées du Timor oriental, Don Ximenes Belo et Ramos-Horta. Cette distinction honorifique a renforcé l'attention de la communauté internationale sur la situation de ce peuple. Il est temps que la raison et la justice prévalent; et nous saluons la désignation d'un Représentant spécial pour le Timor oriental par le Secrétaire général, dans le cadre des efforts redoublés que ce dernier déploie dans la recherche d'une solution équitable au conflit dans ce territoire.

En juin dernier, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 s'est soldée par un bien maigre bilan. Les gouvernements, les institutions et groupes sociaux internationaux ont une nouvelle fois été mis au défi d'honorer leurs engagements et de montrer davantage de détermination et responsabilité en matière d'environnement.

Il est évident qu'en ce qui concerne le contrôle des causes de la dégradation de l'environnement et la gestion durable des ressources non renouvelables de la planète, les responsabilités des uns et des autres bien que différentes, sont néanmoins partagées entre tous. La démographie et la consommation restent deux des principaux facteurs contraignants dont il faut tenir compte. Si la croissance démographique présente des indicateurs encourageants à moyen et à long terme, les taux de consommation déséquilibrés persistent et même, s'élèvent en exerçant une pression insoutenable sur les ressources.

Mon pays, sahélien et insulaire, est particulièrement sensible à certaines des menaces qui pèsent sur l'environnement, telles que la sécheresse et la désertification, qui ont fait l'objet d'une Convention internationale accordant une attention particulière à la situation en Afrique. Dans ce domaine, le Comité international de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), dont le Cap-Vert est membre, mène une action dont l'impact est visible et qui mérite de continuer d'être soutenue par ses partenaires extérieurs.

Le fléau de la drogue et la dégradation humaine qu'il entraîne, est un autre facteur de dégradation de l'environnement, mais de nature sociale cette fois. Pour combattre le trafic illicite des drogues et le blanchiment des ressources qu'il crée, une étroite coopération internationale s'impose, qui doit notamment s'illustrer par l'échange de renseignements et un appui logistique et matériel. Le problème est de dimension mondiale. Aussi les moyens de le combattre doivent-ils être formulés à l'échelle mondiale, en reposant sur des bases nationales et régionales. La sous-région ouest-africaine, par le biais de la Commission économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entrepris des efforts concertés. La Déclaration politique de Praia, de juillet dernier, établit les bases d'une coopération renforcée entre les pays concernés.

Les dernières années de ce millénaire marquent la fin d'une période exceptionnelle. L'ère inaugurée par la chute du mur de Berlin restera gravée dans l'histoire comme étant celle d'une explosion d'idéaux de liberté et de progrès telle qu'on en avait plus vu depuis la grande vague des indépendances des années 60.

Ces conquêtes, alliées à celles vertigineuses, de la science et de la technologie, témoignent de la capacité extraordinaire de l'humanité de trouver des réponses imaginatives. L'humanité ne s'est toutefois émancipée des sentiments d'indifférence et d'exclusion de l'autre, et souvent même de haine. Voilà peut-être son défi majeur en cette fin de siècle.

La réalisation intégrale des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies représenterait certainement un pas décisif vers une telle émancipation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République du Cap-Vert de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Carlos Alberto Wahnon de Carvalho Veiga, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Algirdas Saudargas, Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

M. Saudargas (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'emblée, de vous féliciter de votre élection à cette fonction honorable. Vous pouvez compter sur tout notre appui et tout notre dévouement dans la poursuite de vos objectifs.

Monsieur le Président, le Président sortant, l'Ambassadeur Razali Ismail vous a laissé en legs un climat amical, des débats animés, un esprit productif, un vif désir de changement et de réforme et, dernier point et non le moindre, une conduite brillante des travaux de l'Assemblée, ce qui nous permet d'aller de l'avant. Mon gouvernement félicite l'Ambassadeur Razali pour sa remarquable prestation.

Je viens d'un pays qui est en train de procéder à des réformes d'envergure. Des changements institutionnels radicaux ont remodelé notre société dans ses fondements même, instaurant un mode de vie démocratique généralement accepté. Ces changements visant à introduire l'économie de marché ont porté leurs fruits. Aujourd'hui notre démocratie et notre économie de marché sont liées inextricablement au nouveau cadre sécuritaire et économique d'une Europe unie.

Notre expérience tirée de la réforme démontre que le courage de saisir l'occasion qui nous est offerte — et de réagir rapidement lorsque l'évolution de la situation l'exige — est la clef du succès. Cette clef est entre nos mains et nous devons avoir la volonté de l'utiliser. La fin de la guerre froide, la chute du système bipolaire et l'échec de la politique de prépondérance nous ont offert une nouvelle possibilité d'examiner de façon plus approfondie l'ossature de l'Organisation des Nations Unies et de la reprendre en fonction des besoins et des attentes de ses États Membres et à l'avantage de tous. Devant nous la voie est visiblement tracée.

Nous souhaitons que la présente session de l'Assemblée générale soit dominée par le programme de réformes. Le Gouvernement lituanien appuie l'initiative du Secrétaire général d'apporter une réforme qui doit provoquer les changements les plus fondamentaux. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général réussira à mettre en oeuvre la partie du programme qui relève de sa compétence.

Il est fort peu probable que tous les États se montreront satisfaits de toutes les parties des réformes proposées. Les États Membres doivent examiner les propositions du Secrétaire général dans leur ensemble et, surmontant les seuls intérêts nationaux étroits, trouver un compromis sur chaque mesure susceptible de rendre l'Organisation mieux orientée, plus efficace, plus transparente et plus démocratique. La Lituanie est prête à jouer un rôle actif afin de parvenir à un accord sur la structure de l'ONU qui refléterait la nature du mandat et des fonctions fondamentales de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, le développement durable et la promotion des droits de l'homme, l'aide humanitaire et le progrès économique et social. Le processus de négociation devrait se dérouler selon un calendrier rigoureux car s'il n'était pas suivi avec dynamisme, nous perdrions l'objectif à atteindre.

Ce qui nous préoccupe particulièrement, ce sont les difficultés financières rencontrées par l'ONU qui affectent son efficacité et compromettent le progrès des réformes. La Lituanie honorera ses obligations financières envers l'ONU et demande instamment aux autres États de faire de même. En outre, le financement de l'Organisation doit refléter la capacité de paiement de chaque pays. Le système des limites doit être retiré du nouveau barème des quotes-parts qui doit être négocié au cours de cet automne. La Lituanie continue d'appuyer l'ensemble des propositions très complètes présenté par l'Union européenne et visant à placer l'Organisation sur une base financière saine et prévisible.

Bien que la réforme du Conseil de sécurité ait débuté séparément, elle fait maintenant partie de l'ensemble des réformes de l'ONU. On s'accorde en effet à reconnaître que le moment est venu pour le Conseil de représenter les nouvelles réalités de la politique mondiale. Aujourd'hui davantage de nations peuvent et veulent siéger de manière permanente au Conseil de sécurité qu'au moment de sa création. Il s'agit de l'Allemagne et du Japon. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine aspirent aussi légitimement à obtenir de nouveaux sièges permanents. En outre, la contribution apportée par un plus grand nombre d'États aux objectifs de l'ONU démontre qu'il faut mieux comprendre et mieux prendre en considération leurs intérêts.

Nous voulons une réforme d'ensemble du Conseil qui permettrait également d'augmenter le nombre de sièges non permanents. Le Groupe des États d'Europe orientale dont le nombre a plus que doublé au cours des dernières années mérite au moins un siège supplémentaire. Notre position restera inébranlable à cet égard.

Il nous faut également un Conseil de sécurité qui soit plus transparent et démocratique. Mais, chose plus importante encore, la réforme devrait continuer à progresser. Les débats de cette année ont été productifs grâce aux efforts déployés par l'ancien Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Razali. J'espère que le processus maintiendra sa dynamique.

Dans cette période qui suit l'affrontement, trop d'armes existent dans le monde. Heureusement, nous disposons aujourd'hui de plus de moyens de contrôler la prolifération des armes les plus mortelles. Nous avons adopté l'an dernier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires — succès majeur dans le domaine du désarmement nucléaire. Ces progrès sont possibles s'ils sont réalisés de manière graduelle. La prochaine étape devrait être l'interdiction de la prolifération de matière fissile pour les ogives nucléaires.

L'attention du monde a été captivée par les négociations d'Oslo portant sur un accord d'interdiction d'une arme des plus inhumaines, à savoir les mines terrestres antiper-

sonnel. Nous appuyons ces initiatives qui font que les stratégies nationales de défense de nombreux pays, y compris la Lituanie, devront être repensées. Les mesures d'instauration d'un climat de confiance et de coopération en matière de sécurité permettront aux préoccupations humanitaires de prendre le pas sur les objectifs militaires.

Nous avons confiance dans les efforts déployés au niveau régional et bilatéral en faveur du désarmement. L'Europe s'est lancée sur la voie du renforcement des conditions requises pour le stationnement de forces classiques par le biais de l'adoption du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Nous appuyons ce processus et nous estimons qu'il peut devenir un modèle pour d'autres régions.

Même si le nombre total des opérations de maintien de la paix et si, en moyenne, leur taille ont été réduits ces dernières années, le maintien de la paix demeure l'outil principal dont dispose l'ONU pour s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui est conférée. Avec l'Estonie et la Lettonie, et la Pologne, la Lituanie met au point des unités conjointes chargées du maintien de la paix. En dehors de son objectif premier qui est de contribuer aux objectifs de l'ONU, cet exercice est, en soi, un témoignage de la compréhension et de la collaboration sans réserve qui existent entre les pays voisins de notre région.

Ces dernières années, nous avons assisté à un accroissement du rôle et des fonctions des forces de police internationales dans les opérations de maintien de la paix. Ces forces de police civiles peuvent jouer un rôle important en aidant les forces de police locales à consolider la police nationale et les systèmes judiciaires, à rétablir l'ordre civil, à appuyer la primauté du droit et à faciliter la réconciliation nationale. Le besoin d'assistance de la part de la police civile internationale va probablement augmenter. On peut le faire dans le cadre d'accords sur les forces en attente des Nations Unies fonctionnant de façon satisfaisante et dont l'objectif est d'accroître la capacité de déploiement rapide de l'Organisation. La Lituanie a décidé de s'associer à ces accords aux fins des opérations de maintien de la paix. Plus tard dans la journée, je présenterai au Secrétaire général une description détaillée de notre contribution disponible en permanence, y compris des officiers de police bien formés.

De par le monde, des pays font face à de nouveaux défis que posent certains phénomènes qui ne connaissent pas de frontières et qui ne peuvent être combattus que par des mesures communes. Au nombre de ces défis qui doivent être relevés figurent la criminalité internationale, le trafic de drogue et le terrorisme ainsi que la protection de l'environnement et l'aide humanitaire.

La Lituanie appuie vivement les efforts de réforme du Secrétaire général visant à renforcer, de façon cohérente et systématique, par le biais des entités de l'ONU à Vienne, la capacité de l'Organisation à faire face aux menaces à la stabilité et au développement de la société qui émanent de la criminalité transnationale sous toutes ses formes. Pour sa part, le Gouvernement lituanien est déterminé à consolider les structures régionales de lutte contre la criminalité transnationale organisée ainsi qu'à appliquer tous les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans ce domaine.

Nous attendons également avec intérêt la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue en 1998, qui devrait permettre à la communauté internationale de mettre au point de nouvelles stratégies améliorées pour faire face au problème des stupéfiants.

Bien qu'à sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale n'ait ni connu de succès mémorable ni enregistré beaucoup d'engagements de la part des participants, nous pensons vivement que la volonté politique dont témoigne la présence de tant de chefs d'État et de gouvernement se concrétisera. La prochaine occasion qui nous permettra de démontrer le sérieux de nos intentions de protéger l'environnement et de convenir d'objectifs spécifiques concernant la réduction des gaz à effet de serre, qui n'ont pas été atteints au cours de la session extraordinaire, sera la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre à Kyoto, au Japon.

Le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous fournira une bonne occasion de voir ce qui a été fait et ce qui peut être fait pour la protection et le respect des droits internationaux fondamentaux de l'homme.

Nous nous félicitons de la nomination de Mme Mary Robinson au poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme, et nous appuyons les réformes structurelles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme. La restructuration interne des organes chargés des droits de l'homme à l'ONU devrait aller de pair avec une coopération étroite sur les questions relevant des droits de l'homme entre l'ONU et les structures régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres.

L'immigration illégale et le trafic des émigrés menacent la stabilité en Europe centrale et orientale. Nous pensons que des traités sur la réadmission conclus entre les États de la région pourraient jouer un rôle clef dans la lutte contre ces menaces. La Lituanie demande instamment aux pays de la Communauté d'États indépendants qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et à son Protocole de 1967, et de renforcer davantage les institutions nationales responsables de la gestion des flux migratoires.

Nous croyons en l'efficacité d'une approche régionale pour régler les problèmes régionaux. Nous nous félicitons que l'ONU s'appuie sur les organisations régionales. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est un bon exemple de ce qu'une institution régionale, avec un budget limité, peut faire au lieu d'imposer tout le fardeau à l'ONU. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est un autre bon exemple. Le bilan de ces deux organisations dans l'ex-Yougoslavie est de loin supérieur à ce que l'ONU aurait pu faire seule face à la guerre.

Parallèlement à d'autres mesures visant à instaurer une paix durable, les relations de bon voisinage sont devenues fondamentales pour la sécurité et la stabilité régionales. Nous n'avons rien ménagé pour créer et maintenir des relations amicales avec nos voisins tout en prenant des mesures concrètes en faveur de l'intégration dans l'Union européenne et l'OTAN. L'adhésion de la Lituanie aux institutions européennes et transatlantiques contribuera considérablement à la sécurité et à la stabilité durables. Hier, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Primakov, a proposé un modèle de sécurité différent pour notre région. Toutefois, la création d'une autre structure d'intégration transatlantique ne correspond pas à notre conception des choses. La Conférence internationale de Vilnius, intitulée «Coexistence des nations et relations de bon voisinage : une garantie de sécurité et de stabilité en Europe», parrainée par les Présidents lituanien et polonais, Algirdas Brazauskas et Aleksander Kwasniewski, en septembre dernier, et à laquelle ont participé 12 chefs d'État et de gouvernement, a reçu des voeux conjoints adressés par les Présidents de l'Allemagne et de la France, Roman Herzog et Jacques Chirac respectivement. Je cite :

> «Il est temps de promouvoir une culture de coopération et de dialogue dans toute l'Europe et de maîtriser les énergies politiques de nos peuples pour aboutir à la réconciliation et à l'entente... Ce n'est que dans un esprit d'unité, de communauté, d'amitié et de relations de bon voisinage, ainsi que d'entente mutuelle, que nous pourrons construire l'avenir de notre continent.»

Ici, aux Nations Unies, je suis tenté de citer cette phrase, mais en mettant le dernier mot, «continent», au pluriel.

Le Président (*interprétation de l'anglais)* : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Venezuela, S. E. M. Miguel Angel Burelli Rivas.

M. Burelli Rivas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol)* : En parlant ici au nom de mon pays, je félicite le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, qui, après avoir occupé son poste pendant neuf mois, assume pour la première fois la responsabilité d'une session de l'Assemblée générale, session qui s'annonce exceptionnelle et ardue. Compte tenu de sa vaste expérience, il est bien conscient du fait que le prestige et l'influence de son poste important découlent de l'impartialité qui le place au-dessus de toute pression des intérêts et l'élève au statut permanent d'arbitre pour tous et de symbole de l'Organisation.

M. Panou, Vice-Président, assume la présidence.

Je tiens à présenter mes félicitations au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko, pour son accession à la présidence de cette Assemblée générale.

La rapidité avec laquelle les événements se succèdent à notre époque donne aux questions que nous examinions encore l'année dernière seulement, un aspect désuet. Cependant, étant donné que nous n'avons toujours pas trouvé de solutions aux problèmes les plus urgents auxquels la communauté internationale est confrontée, il est logique que nous revenions sur les problèmes qui préoccupent chacun des membres de la communauté et l'ensemble de la communauté tout entière qui se trouve aujourd'hui engagée dans le processus des changements les plus vertigineux de l'histoire.

Il est donc inévitable que nous parlions à nouveau des droits de l'homme, de l'État de droit, d'élections libres, de la lutte contre les stupéfiants, de la corruption, du désarmement, du terrorisme et d'autres questions urgentes qui constituent le menu de nos préoccupations et de nos tâches à cette époque.

Je tiens à ce qu'il soit pris acte de ce que le Gouvernement vénézuélien a pris des mesures dans tous ces domaines en vue de garantir encore davantage le respect des

droits de l'homme, de renforcer la lutte contre les stupéfiants et de promouvoir le désarmement et la lutte contre la corruption. Il n'est certes pas aisé pour quelque pays que ce soit de présenter un dossier libre de toute irrégularité. À l'encontre de l'objectif poursuivi par un gouvernement en matière des droits de l'homme, surgiront toujours de nouvelles violences internes et l'inculture toujours insoumise, tout comme sera présent l'exemple que les médias de l'audiovisuel des pays développés projettent constamment. Il est intéressant de constater que la volonté demeure et que des efforts sont entrepris afin que les organismes publics soient toujours mieux avertis, au service d'un objectif bien déterminé, tout comme il est de notre devoir d'épauler et de garantir les droits de l'homme.

Je tiens à souligner le travail accompli par le premier Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, M. José Ayala Lasso, et à saluer le nouveau Haut Commissaire, l'ancienne Présidente de l'Irlande, Mme Mary Robinson, à qui mon pays adresse tous ses voeux de succès dans cette tâche passionnante mais difficile.

En ce qui concerne la corruption, le terrorisme et le désarmement, mon pays, qui a proposé et fait approuver la Convention interaméricaine de mars 1996, la première de ce type dans le monde, continue de déployer des efforts pour qu'on prenne conscience dans tous les pays de la nécessité de sanctionner les irrégularités ayant cours dans l'administration publique, qui sont en général traitées avec une extrême indulgence. Il ne s'agit pas simplement de mettre un terme à la corruption, mais de faire en sorte que des sanctions appropriées, en mettant fin à son impunité, la rendent plus risquée.

Nous avons accueilli avec enthousiasme toutes les initiatives prises en vue de limiter le commerce des armes. Outre que nous sommes conscients de l'existence de marchés libres dans le monde qui échappent très souvent au contrôle de l'État, nous sommes inquiets de voir qu'en levant les mesures d'embargo dans ce domaine, les pays industrialisés risquent de passer à un autre extrême en encourageant l'envoi d'armes dans toutes les régions sous l'influence de l'industrie militaire, dont les groupes de pression sont extrêmement puissants.

Mon pays appuie vigoureusement le programme d'élimination des mines antipersonnel, dont il subsiste des centaines de millions qui ont été dispersées de manière irresponsable et irréfléchie sur les territoires de tous les continents et qui font chaque jour un grand nombre de victimes innocentes, notamment parmi les enfants, dont les mutilations causées par ces mines demandent tous les jours justice à l'humanité.

Le fait que le Venezuela est voisin d'un autre pays où, à la culture de la matière première, s'ajoutent les activités de transformation et de commercialisation des drogues illicites, nous met dans la situation compromettante de courtier de la drogue et, en fin de compte, de zone d'influence des capitaux produits par le trafic des stupéfiants. C'est pourquoi le Gouvernement vénézuélien a pris des précautions pour réduire ce danger; il poursuit les trafiquants sur terre, dans les mers et dans les airs, a pu intercepter de grandes quantités de drogues et a élevé au rang de ministre le poste du fonctionnaire chargé de prendre des mesures officielles contre ce puissant ennemi de l'espèce humaine.

Il va sans dire que nous attendons avec espoir la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au trafic illicite de drogues, qui se tiendra à la demande du Mexique. Nous espérons qu'elle apportera des solutions claires pour rendre plus efficace la lutte contre ce fléau et, surtout, pour mettre fin aux activités de blanchiment d'argent que les campagnes officielles n'ont pas été très efficaces à enrayer jusqu'à présent.

La menace d'un terrorisme toujours plus impitoyable et meurtrier s'amplifiant dans le monde et prenant de nouvelles dimensions sur notre continent américain, le Venezuela souhaite que l'ensemble de la communauté internationale prenne davantage conscience de ses responsabilités dans le cadre des efforts conjoints qui sont déployés en vue d'adopter une convention destinée à lutter contre les attentats à la bombe commis par des terroristes et à laquelle l'Assemblée générale se consacre actuellement, par l'intermédiaire d'un groupe de travail qui devrait conclure ses travaux prochainement.

Lorsque la Convention interaméricaine contre la corruption a été approuvée, nous avions exprimé l'espoir que, dans la mesure où le non-respect des normes éthiques qui a favorisé ce type de délit est un phénomène mondial et non strictement américain, cette question serait un jour examinée par l'ONU en vue de l'adoption d'une convention mondiale qui refléterait l'inquiétude de tous les pays à l'égard de ce problème et mobiliserait tous les efforts afin de lui retirer son impunité. Il semble que le jour est arrivé où les États Membres de l'Organisation s'engageront de concert à éliminer cette ère de tolérance dont bénéficie sur tous les continents cette tare de la politique et de l'administration qui ne provient pas du sous-développement mais

plutôt du dérèglement moral de l'État et de la société et qui entrave de plus en plus gravement les échanges économiques mondiaux.

Mon gouvernement accueille avec plaisir l'initiative prise en vue de réformer toutes les structures, voire la philosophie de cette Organisation vieille de 50 ans. Il serait inexcusable qu'après avoir modifié aussi profondément la vie des peuples, l'Organisation des Nations Unies, qui nous représente tous, conserve ses mécanismes intacts.

Nous avons réfléchi aux divers projets de réforme et nous avons observé les efforts qu'a déployés le Président sortant de l'Assemblée générale pendant ces derniers mois pour parvenir à la fin de son mandat à réaliser au moins quelques réformes essentielles du système. Même si nous estimons que cette question est particulièrement actuelle et pressante, nous pensons que nous ne sommes pas près de parvenir à un consensus pour réaliser les changements suggérés, qui concernent avant tout le Conseil de sécurité et sa composition. Quoi qu'il en soit, force est de reconnaître les efforts déterminés qui sont actuellement déployés pour sortir l'Organisation de l'impasse où elle se trouve et pour lancer ce débat qui commence à peine.

Le Venezuela est favorable à un élargissement du nombre des membres permanents au sein du Conseil de sécurité, à condition que cela ne permette pas un traitement discriminatoire et que les intérêts ultimes de la communauté internationale soient dûment pris en compte en faisant justice à toutes les régions géographiques, en accord avec d'autres nouvelles réalités.

Nous sentons qu'il existe un espoir et un désir très clairs de rendre le Secrétariat plus efficace et d'alléger la charge des dépenses prévisibles de l'Organisation, tout comme il est nécessaire que les États Membres s'acquittent de leurs contributions en temps voulu. Personne ne peut s'exonérer d'une obligation librement consentie, ni conditionner son paiement à quelque circonstance que ce soit, ce qui menace l'égalité entre les États et compromet la dignité de cette instance mondiale à laquelle nous appartenons tous.

Mais la position de mon pays ne se limite pas à cela. Il s'agit non seulement d'analyser l'opportunité et la réglementation du droit de veto, mais aussi d'envisager l'élimination de ce droit. Il s'agit de la réforme du Secrétariat lui-même ainsi que des questions économiques et sociales, et plus particulièrement du financement du développement, tel qu'envisagé dans le programme de l'institution pertinente. C'est pourquoi nous jugeons dignes d'attention les idées présentées tout récemment par le Groupe des 77 et par le Mouvement des pays non alignés, non seulement à ce sujet mais aussi au sujet du consensus sur ces réformes.

Le Venezuela appuie la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement, à laquelle participeraient les institutions financières internationales, pour proposer des mécanismes novateurs et audacieux parmi lesquels la mobilisation des ressources en capitaux, afin qu'il y ait des investissements dans les pays non industrialisés, tout en permettant l'accès aux possibilités qu'offre le secteur privé.

Les organisations non gouvernementales — qui sont de plus en plus actives dans le monde d'aujourd'hui — peuvent apporter une contribution plus importante encore à la réalisation des objectifs de la Charte de l'ONU dans ce domaine précis. Mon pays a lancé des consultations intensives avec ces organisations, ce que nous avons appelé un dialogue entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales, pour définir un plan de promotion et de protection des droits de l'homme au Venezuela.

Nous nous sommes félicités de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. C'est pourquoi, le Venezuela a participé activement aux différentes phases de l'élaboration du document, qui a demandé des années d'efforts et a fini par aboutir à un texte qui codifie pratiquement toutes les dispositions du droit international existant en la matière. Mon pays a signé la Convention hier, et j'invite les autres pays à faire de même.

Le Venezuela a toujours été pour la création d'une cour criminelle internationale. Nous tenons à souligner ce qu'a fait la communauté internationale pour s'attaquer aux crimes internationaux contre la paix et la sécurité et pour les punir, tout d'abord en créant des tribunaux spéciaux, puis en créant un organe permanent, comme cette cour, qui, en institutionnalisant et en centrant la volonté politique des États, permettra d'éviter que les vainqueurs d'un conflit soient tentés de devenir les juges des vaincus.

Le lieu et le moment semblent indiqués pour mentionner la communauté ibéro-américaine, à laquelle appartient le Venezuela, et le cinq centième anniversaire de l'unique débarquement de Christophe Colomb sur le continent américain.

Depuis 1991 — cinq siècles exactement après la découverte de l'Amérique —, les 21 pays qui s'enorgueillissent d'appartenir à la communauté ibéro-américaine ont, à l'initiative du Roi d'Espagne, pris l'habitude de se réunir

tous les ans, chaque fois dans une ville différente. Je dis bien, «s'enorgueillissent», car l'Espagne et le Portugal ont adopté une attitude missionnaire dans leur entreprise coloniale. Tandis qu'ils imposaient leur pouvoir politique et leur gouvernement territorial, ils ont répandu la religion chrétienne et transmis activement leur civilisation et leur culture européennes. C'est ainsi qu'en Amérique d'origine espagnole ou portugaise s'est opéré un véritable métissage du sang et des cultures, qui fait de notre univers une entité différente marquée par l'égalitarisme social, la tolérance religieuse et une liberté solidement ancrée. Cette situation, qui caractérise le continent américain du nord au sud et qui combine tant d'influences, fait que cette communauté occupe une place particulière, non pour la séparer des autres, mais plutôt pour qu'à l'ère de la mondialisation, elle affirme son identité ibéro-américaine spécifique.

Cette idée fait son chemin : lancée à Guadalajara, elle a été poursuivie à Madrid, à Salvador de Bahia, Cartagena, Bariloche et Santiago. La septième conférence au sommet aura lieu dans mon pays, à l'île de Margarita.

Comme à chacune des réunions, le pays hôte propose le thème principal du débat. Le Président du Venezuela, M. Rafael Caldera, a proposé le thème général de «Valeurs éthiques de la démocratie», qui a été accepté avec enthousiasme.

L'idée du Gouvernement vénézuélien et des 20 autres pays qui forment la communauté ibéro-américaine est d'insister sur le fait qu'il ne suffit pas d'avoir une démocratie officielle si la corruption est endémique, si l'inefficacité perdure, si la justice est inefficace ou si l'activité des secteurs démocratiques n'est ni satisfaisante ni transparente. C'est ainsi que ce thème général recouvre un certain nombre d'autres questions précises concernant la justice sociale, les droits de l'homme, la transparence électorale, la sincérité des partis et, bien entendu, l'information véritable. C'est ainsi que l'on a créé le noyau de l'ordre du jour pour les réunions des 8 et 9 novembre dans l'île Margarita.

Il n'est pas inutile de préciser à l'Assemblée que si l'on a choisi ce thème, il y a à cela de bonnes raisons, car les changements économiques, d'une part, et le véritable tremblement de terre politique dans le monde, d'autre part, ont bousculé toute une série de valeurs sur lesquelles reposait il y a quelques années encore la vie des peuples.

La faiblesse de la justice sociale est pathétique. Dans plus d'un pays, les ajustements macro-économiques inévitables ont touché un très grand nombre de gens, qui sont victimes d'injustice et incapables, mentalement ou physiquement, de faire face à ces changements, ce qui fait que leur situation est pire qu'auparavant. Il importe donc de faire quelque chose pour améliorer le sort de ces multitudes pendant une période de transition qui, pour être nécessaire, n'en est pas moins douloureuse.

La question des droits de l'homme, que j'ai évoquée rapidement au début de mon intervention, est d'importance vitale, et il ne serait pas étonnant qu'un jour elle vienne remplacer l'expression et le concept même de la démocratie. Dans le feu de l'action, certaines déclarations faites à ce sujet ont pu paraître exagérées, mais la vérité est que nous devons résolument aller de l'avant jusqu'au jour où chaque être humain sans exception aura pour son prochain le même respect qu'il veut se voir accorder à lui-même. C'est une question d'éducation, de formation et de volonté des gouvernements, afin que les mauvais exemples des pays plus développés, qui sont relayés par les moyens de communication des pays plus développés, n'amènent pas les pays en développement à persister dans le non-respect de ces droits.

Même si la démocratie — qui semblait être l'aspiration de notre époque — s'est affirmée dans pratiquement tous les pays de notre région, elle paraît aujourd'hui exposée à des dangers de diverses natures, comme les manipulations électorales par les mafias internationales qu'on appelle le crime organisé. C'est un danger d'autant plus précis et dangereux lorsqu'il s'agit du rôle influent joué par le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent dans les campagnes électorales, de sorte que ce délit finit par être étroitement lié au pouvoir politique.

La position de mon pays à cet égard est de mettre en garde les partis politiques pour que leurs campagnes électorales soient transparentes et que leurs comptes soient précis afin d'éviter toute influence financière indue.

La démocratie est, par sa nature même, un système de partis politiques. On n'a pas encore inventé de système démocratique sans partis politiques. Mais il est évident que la ruine de la démocratie est souvent due au fait que les partis politiques qui la représentent s'écartent des principes du service, de l'idéologie et de l'efficacité et cèdent à la tentation de profiter indûment des ressources de l'État en prétextant des campagnes électorales longues, complexes et coûteuses. Il semblerait que le moment soit venu de retourner aux vieilles idées politiques ou d'inventer de nouveaux moyens d'expression pour assainir et revitaliser la démocratie.

Lorsqu'on a évoqué la question du droit des peuples à une information authentique, nombreux furent ceux qui, de

divers horizons, ont réagi par le doute ou par la crainte. Certains groupes médiatiques ont même dit que cette proposition était pleine de dangers cachés. En fait, cette proposition visait clairement à renforcer l'influence des moyens d'information à une époque où ils disposent quasiment du premier pouvoir. C'est un droit que nous considérons comme étant la contrepartie du droit des moyens d'information d'exercer leur activité dans la liberté la plus totale, car les citoyens aspirent légitimement à être informés de façon correcte, juste et authentique.

On ne pourrait comprendre qu'en cette ère où les moyens d'information bénéficient des ressources les plus extraordinaires de la technologie — telles que les communications instantanées —, l'information puisse interpréter faussement, falsifier ou dénaturer la vérité. Tout le pouvoir que nous attribuons aux moyens d'information, et qui est nécessaire pour le libre jeu des valeurs démocratiques, serait perdu si en s'écartant de leur rôle, les moyens d'information choisissaient de former une opinion au lieu d'informer ou de prendre part à l'affrontement quotidien des idées.

Le débat proposé par le Venezuela a pour objectif de préciser clairement les responsabilités de chacun des acteurs de la démocratie, et les moyens d'information sont de très importants acteurs. C'est l'objet de cette initiative : les mettre en garde et les prévenir, non pas en leur suggérant des normes, mais en faisant appel à leur sens des responsabilités pour que l'information joue dignement son rôle dans l'édification d'une société sûre et fiable.

Outre les observations que j'ai présentées au Sommet ibéro-américain, cette année, au Venezuela, je voudrais à présent évoquer le cinquième centenaire de la présence de Christophe Colomb sur le continent américain, en août 1498, laquelle se manifesta sur la péninsule de Paria, au Venezuela. Jusqu'alors, le découvreur du nouveau monde avait circonscrit sa prouesse aux îles des Caraïbes. Lorsqu'en 1498, il est arrivé à Macuro, petite agglomération de la côte orientale du Venezuela, il n'était pas totalement persuadé qu'il venait de fouler le sol du continent, mais commença à s'interroger en notant la force d'un grand courant aquatique qui était bien supérieur à de simples vagues et révélait la présence d'un grand fleuve, l'Orénoque. Pour mon pays, il s'agit d'un événement d'une importance capitale et nous avons l'intention de le célébrer de manière appropriée. Ce fait constitue la seule fois où le grand amiral fut sur la *terre ferme*, qu'il appela «Terre de grâce». En vous en faisant part ici, nous espérons que la communauté internationale s'associera à cette commémoration.

Pour terminer, je voudrais exprimer la foi du Venezuela dans la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'assurer l'arbitrage permanent de la paix et du développement. Il est chaque jour plus important qu'elle soit la voix et la conscience de l'humanité, mais jamais le porte-parole ni l'instrument d'un groupe, d'une région ou d'intérêts différents de ceux de la communauté qui l'a créée et en a fait son centre.

Le Président par intérim : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de la République argentine, S. E. M. Guido Di Tella. Je lui donne la parole.

M. Di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol* : Au cours de ces dernières années, nous nous sommes heureusement assez rapprochés des idéaux proclamés dans le préambule de notre Charte. Nous avons sensiblement progressé vers l'idéal de la paix et de sécurité, nous avons renforcé et élargi le respect des droits de l'homme, nous avons rehaussé et développé le droit international et élargi le champ d'application du droit pénal international. Nous avons jeté les bases d'une plus grande responsabilité des États pour la promotion du progrès social.

En même temps, cependant, alors même que nous nous rapprochons de ces objectifs, nous voyons que le monde et les pays évoluent très rapidement et nous confrontent — depuis l'Organisation — à un défi nouveau et complexe. Ce défi apparaît lorsque nous constatons que les avantages de la mondialisation ne permettent pas de remédier à la situation d'extrême dénuement que connaît plus du quart de la population du monde. De même, se font jour de plus en plus de nouvelles menaces bien précises à la sécurité et au développement : trafic de stupéfiants, terrorisme, corruption et agressions irresponsables contre l'environ-nement.

Le processus de réforme préconisé par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, doit en premier lieu déterminer le rôle irremplaçable de l'ONU. Selon nous, il s'agit de manière indiscutable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais il faut à cette fin garantir un monde où le développement durable soit possible, où existe la règle de la primauté du droit, où le respect des droits de l'homme — notamment le respect des droits des peuples autochtones et des minorités — soit la norme, tout comme la non-discrimination pour des motifs fondés sur la race, la religion, le sexe ou pour tout autre motif.

L'Organisation des Nations Unies, par le truchement de l'Assemblée générale, doit demeurer à l'avant-garde dans tous ces domaines. Ce rôle même qui, dans le passé, en

surmontant le scepticisme de l'époque lui a permis de mener à bien la lutte contre le colonialisme, d'imposer la non-prolifération des armes nucléaires et, qui plus est, de mettre en garde contre les graves risques de la pollution de l'environnement, de la marginalisation, de la pauvreté et de cette nouvelle forme de pollution morale, la corruption.

Si la réforme a été accueillie avec un espoir très partagé, nous devons faire fi du climat actuel de scepticisme et appuyer le Secrétaire général. Aujourd'hui, dans un univers de plus en plus mondialisé, l'autonomie qui caractérisait le domaine d'action des États se trouve considérablement réduite, ce qui nous oblige à revoir la notion classique de souveraineté. C'est avec souplesse, avec dynamisme et non pas avec statisme que nous vivons. L'Argentine a participé avec conviction au processus de réforme et envisage de continuer à travailler activement à sa mise en oeuvre.

La question du Moyen-Orient traverse un moment difficile. Le processus de paix, lancé à Madrid en 1991, doit nécessairement se poursuivre par le respect des Accords d'Oslo et de Washington.

Nous appuyons pleinement les efforts accomplis, il y a quelques jours, par le Secrétaire d'État américain, Mme Madeleine Albright, et nous sommes persuadés que le moment viendra où l'on verra que ces efforts ont été opportuns et heureux.

De même, notre pays appuie vigoureusement le Plan d'action de tout le système des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et l'Initiative spéciale prise par le Secrétaire général en mars 1996. Nous accordons une grande importance à la mobilisation des ressources financières destinée au continent africain, et notons avec satisfaction les premiers signes de reprise dans des régions particulièrement importantes de ce continent.

En ce qui concerne la sécurité internationale, nous devons nous féliciter de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous espérons bientôt ratifier. De même, nous apportons notre ferme appui au processus d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Notre engagement concernant cette noble initiative s'est déjà clairement manifesté lorsqu'en 1994, nous avons proposé de prendre en charge l'enlèvement des mines dans les îles Malvinas. Ces mines, c'est nous qui les avions posées, nous nous sommes par conséquent sentis responsables et nous avons proposé de les enlever. Nous espérons très bientôt aboutir à un accord nous permettant de le faire.

Une paix durable exige que les contingents des Nations Unies soient dotés d'une capacité de déploiement rapide et efficace. À cet effet, l'Argentine, conjointement avec d'autres pays, s'efforce de contribuer à améliorer les mécanismes de déploiement. Dans ce contexte, je voudrais également rappeler que l'an prochain, l'Argentine célébrera son quarantième anniversaire de participation aux opérations de maintien de la paix. Cela fait un bail.

L'ampleur des incidences négatives des conflits actuels sur les êtres humains exige que d'énormes efforts soient déployés en matière d'aide humanitaire. C'est là un élément indispensable pour l'édification de la paix. En ce sens, l'initiative des casques blancs a permis une mobilisation croissante des ressources humaines et financières, ce qui a donné lieu à une réévaluation salutaire des critères et des procédures d'aide humanitaire.

Pour consolider une paix stable, il faut éviter que les crimes qui ont offensé la conscience universelle restent impunis. En créant des tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, le Conseil de sécurité a reconnu que la justice et le droit sont des composantes inséparables du système de sécurité collective. L'Argentine appuie fermement la création d'une cour criminelle internationale à caractère général et permanent. Nous sommes sûrs que la Conférence de Rome de 1998 permettra de concrétiser cette initiative de grande importance.

Je voudrais signaler également que le Gouvernement argentin a la ferme intention de continuer de lutter contre l'abus de substances psychotropes et le trafic illicite des drogues et des stupéfiants, ainsi que leurs délits connexes.

Sur le plan sous-régional, nous trouvons un motif de fierté dans le fait que le MERCOSUR ne cesse de s'élargir aussi bien dans le domaine commercial que dans le domaine politique connexe, contribuant de la sorte à faire progresser l'intégration de l'hémisphère. Le MERCOSUR est un exemple clair de régionalisme ouvert. Il n'a ni faussé ni détourné les courants commerciaux, mais au contraire, a créé des liens commerciaux aussi bien entre les pays de la région qu'avec les pays extérieurs à celle-ci. L'Argentine, conjointement avec ses autres partenaires du MERCOSUR, participe activement au processus de constitution de la zone de libre-échange des Amériques. Le MERCOSUR a proposé, conjointement, bien entendu, de négocier la zone en se fondant sur une approche graduelle.

En ce qui concerne la sécurité régionale, l'Argentine a joué un rôle prépondérant dans l'élimination des tensions subsistant dans la région. Elle a contribué à ce que soient

atteints les objectifs chers aux nations de l'Amérique du Sud, tels que le règlement de problèmes frontaliers, dans un climat de confiance avec nos voisins et par le biais de la promotion de positions communes en faveur du renforcement de la démocratie et de la stabilité politique et économique. L'Argentine a fait progresser, à travers le mécanisme de consultation et de concertation politique du Groupe de Rio, la Déclaration sur la défense de la démocratie, à laquelle nous accordons une grande importance et qui constitue une mesure supplémentaire permettant de contribuer à la paix et à la sécurité, objectifs que seule la démocratie représentative peut atteindre. De même, nous nous félicitons de la participation de la Bolivie et du Chili en qualité de membres à part entière au mécanisme de consultation et de concertation politique du MERCOSUR.

Nous encourageons de concert avec nos voisins, amis et partenaires un approfondissement du dialogue en matière de sécurité et de défense. Nous adaptons ce dialogue à la nouvelle réalité internationale et régionale, convaincus que l'intégration vient renforcer la sécurité. En réalité, la sécurité du Cône Sud se fonde sur l'amitié et la coopération qui existent entre les pays du Cône. Dans ce contexte, la coopération sur le plan militaire s'est accrue, entraînant des résultats positifs quant à la transparence et l'établissement de la confiance mutuelle. L'Amérique latine peut aujourd'hui s'enorgueillir de la paix et de l'harmonie qui règnent entre ses États grâce à ces efforts.

Il subsiste néanmoins, dans l'Atlantique Sud, un problème de taille : la question dite des îles Malvinas. Je réitère une fois de plus les droits légitimes de la République d'Argentine dans ce différend et son appel à un règlement pacifique et définitif.

Conformément aux appels répétés de cette Assemblée générale et du Comité de la décolonisation, nous estimons qu'il faut impérativement relancer les négociations sur tous les aspects de la question des îles Malvinas. Aucun Membre de l'Organisation des Nations Unies ne devrait se soustraire à l'obligation de régler un différend par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions de la Charte de l'Organisation. Ce que nous demandons, c'est que l'on encourage les parties à s'asseoir autour d'une table et à discuter toutes ces questions.

Ayant déjà accompli des progrès importants avec le Royaume-Uni, pourquoi ne pourrions-nous pas nous attaquer à ce dernier problème? Nous avons accompli d'importants progrès dans l'établissement d'une relation bilatérale avec le Royaume-Uni, que reflète la forte reprise des relations économiques, commerciales et culturelles. Nous avons recréé un climat de confiance mutuelle dans l'Atlantique du Sud-Ouest, ce qui nous permet aujourd'hui de coopérer à la préservation des ressources ichtyocolles et à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, activités qui bien évidemment se verraient renforcées par le rétablissement des liens directs entre le continent et les îles, qui se sont avérés si bénéfiques dans le passé. Rien ne peut remplacer le contact humain direct, face à face.

Je suis sûr que le nouveau Gouvernement britannique entendra notre appel et celui de la communauté internationale pour le maintien d'un dialogue sans condition préalable, en vue de trouver une solution définitive au différend sur les îles Malvinas. Aux habitants de l'île, je réitère une fois de plus notre ferme engagement de respecter pleinement leur mode de vie, leur culture et leurs institutions, comme le stipule notre constitution nationale.

Le Comité de la décolonisation, qui a joué un rôle historique et décisif en la matière, s'est révélé être l'instance appropriée pour poursuivre l'examen de la situation des îles Malvinas et des autres territoires dépendants. C'est pourquoi les six pays qui constituent le mécanisme de consultation et de concertation politique du MERCOSUR ont réaffirmé l'importance du Comité des vingt-quatre et de ses travaux en faveur du processus de décolonisation inachevé. Nous sommes sûrs que le Comité maintiendra sa pleine efficacité.

Je voudrais passer à une autre question fondamentale, la composition du Conseil de sécurité, qui, en 1945, reflétait la réalité de la fin de la seconde guerre mondiale mais n'y est plus adaptée aujourd'hui. Au seuil du XXIe siècle, on ne devrait pas concevoir un modèle qui ne ferait qu'ajouter de nouvelles discriminations à celles dont nous avons hérité. Ce serait une erreur conceptuelle. L'Argentine, bien qu'elle comprenne la position de chaque État en la matière, estime qu'il n'y pas encore eu d'accord généralisé sur l'augmentation du nombre de membres permanents. Nous sommes tous d'avis que la réforme du Conseil de sécurité devrait en faire un organe plus démocratique et plus représentatif. À cette fin, chaque région devrait parvenir à un compromis sans être en proie à des pressions ou dans la précipitation.

Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, lors de la Réunion des chefs d'État du Groupe de Rio, il a été convenu qu'il appartiendra à la région de décider de la façon dont seraient pourvus les sièges qui lui seront assignés. L'Argentine appuie la nécessité d'établir un mécanisme de rotation ouvert qui permette la participation de tous ceux qui ont démontré leur attachement aux principes de la Charte et leur respect de cette dernière. Cela éviterait

une attitude discriminatoire vis-à-vis de pays qui, comme le nôtre, assument les plus grandes responsabilités financières. En bref, la position de l'Argentine ne vise pas moins qu'à favoriser la large participation de tous les pays de la région sans exception d'aucune nature.

Mais je voudrais dire qu'il n'y a pas que l'augmentation du nombre des membres. Les méthodes de travail et les procédures ont également besoin d'être modernisées, et c'est la teneur de notre proposition opportunément formulée de concert avec la Nouvelle-Zélande.

Nous sommes fermement convaincus que la réforme de l'Organisation doit nécessairement s'appuyer sur deux éléments fondamentaux. D'une part, elle doit répondre aux exigences et attentes de la communauté internationale. D'autre part, elle doit refléter un accord général entre les États Membres. Ce n'est que de cette manière que l'Organisation pourra préserver toute sa vigueur au XXIe siècle.

Le **Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kwamena Ahwoi, Ministre responsable des affaires étrangères du Ghana.

M. Ahwoi (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation ghanéenne félicite S. E. M. Hennadiy Oudovenko de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Nous sommes certains que sous sa sage direction le travail de cette session sera fructueux et constructif étant donné sa longue expérience des affaires de cette organisation et les grandes qualités qu'il apporte à ce poste élevé. À cette fin ma délégation l'assure de son plein appui et de sa pleine coopération.

Ma délégation souhaite également rendre un hommage particulier à son éminent prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, qui a dirigé les affaires de la cinquante et unième session avec un zèle et une efficacité remarquables. La promptitude et l'énergie avec lesquelles il a assumé ses responsabilités de président a marqué les travaux de cette organisation d'une manière indélébile.

À mon compatriote, notre distingué Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, nous souhaitons dire combien nous apprécions ses qualités exceptionnelles de leader. Le peuple ghanéen est en effet reconnaissant à la communauté mondiale d'avoir choisi un de ses fils pour diriger cette très noble et très importante organisation. Depuis neuf mois à peine qu'il assume ses lourdes responsabilités, Kofi Annan, s'est attaché avec une énergie et un dévouement inlassables à oeuvrer à la réforme et à la gestion efficace de l'Organisation pour lui permettre d'être à la hauteur des buts et principes sur lesquels elle a été fondée. Nous l'assurons de notre appui indéfectible.

À la cinquante et unième session, les États Membres ont chaleureusement accueilli la conclusion des Traités de Pelindaba et de Bangkok qui ont créé une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et en Asie du Sud-Est respectivement. Nous nous sommes également félicités de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a depuis été signé par la vaste majorité des États, y compris mon pays. Nous considérons ceux-ci comme des pas progressifs sur la voie du désarmement nucléaire. Par conséquent, nous demandons à nouveau aux États dotés d'armes nucléaires de coopérer avec le reste de la communauté internationale pour entamer et conclure promptement des négociations multilatérales sur une convention universelle et contraignante interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires, et prescrivant la destruction des stocks existants.

Nous lançons ces appels non pas parce que nous voulons sacrifier au rite annuel mais parce que nous sommes profondément convaincus que l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, feront beaucoup pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, un des objectifs principaux qui sont à l'origine de la création de cette organisation.

Même si les armes de destruction massive méritent l'attention prioritaire qui leur est accordée par l'Assemblée, la question des armes classiques ne saurait être négligée. Le transfert illicite et l'utilisation de cette catégorie d'armements est une source de grande préoccupation, car ils constituent une menace pour la stabilité des États et alimentent les nombreux conflits qui harcèlent le monde aujourd'hui, en particulier l'Afrique. Ils fournissent également aux terroristes, aux barons de la drogue et d'autres criminels les moyens de poursuivre leurs activités illégales. Nous devons adopter tous les moyens possibles pour réduire le trafic illicite. De même, nous appuyons les initiatives internationales actuelles visant à conclure un traité interdisant la fabrication, le transfert et l'utilisation des mines terrestres antipersonnel, qui continuent de tuer et de mutiler des innocents ainsi que de perturber l'économie et la vie sociale de millions de personnes, bien longtemps après la fin des conflits pendant lesquels elles ont été posées.

Bien que la fin de la guerre froide ait largement réduit la menace d'une autre guerre mondiale, telle que celle qui par deux fois au cours de ce siècle a provoqué des souffrances indicibles à l'humanité, des conflits entre États et

des guerres civiles continuent de causer des ravages dans plusieurs pays, entraînant des pertes humaines, la destruction des infrastructures nationales, le déplacement de personnes innocentes et l'exode de réfugiés dans des pays avoisinants. En Afghanistan, au Cambodge, en ex-Yougoslavie, en Somalie, en Angola, au Libéria et en Sierra Leone et dans la République du Congo, nous voyons les ravages causés par cette nouvelle tendance et la menace potentielle qu'elle représente pour la sécurité régionale et sous-régionale.

Nous, en Afrique, sommes les plus concernés. Car, si la communauté internationale réagit promptement aux conflits qui se produisent dans des régions présentant un intérêt économique ou géostratégique pour le monde riche et industrialisé, des conflits dans certains pays en développement, en particulier en Afrique, je regrette d'avoir à le dire, ne jouissent pas du même traitement. Ainsi, le maintien de la paix, qui est la responsabilité principale de cette organisation, est devenu la proie de considérations géostratégiques chauvines. Nous nous empressons d'avertir que l'application des deux poids, deux mesures, vient menacer le concept de sécurité collective qui constitue la base même de cette organisation.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, nous avons entrepris de combler le fossé laissé par l'inertie et la sélectivité internationales. Après presque huit ans de guerre fratricide et d'intervention du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria, les pays de la sous-région, avec seulement l'assistance limitée de la communauté internationale, ont enfin réussi à superviser la tenue d'élections présidentielles et législatives dans le pays en juillet 1997, qui ont été généralement reconnues comme étant libres et justes.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux dignes représentants élus du Gouvernement libérien à cette Assemblée. Afin qu'une paix réelle et durable dans ce pays puisse s'instaurer, nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer le peuple libérien au moment où il s'engage sur la voie difficile de la reconstruction nationale. Nous sommes fiers d'avoir pris part au processus de rétablissement de la paix et de la légitimité au Libéria, et nous espérons que le Gouvernement et le peuple libériens continueront sur la voie de la réconciliation nationale afin de consolider la paix durement gagnée, qui est décisive pour le développement économique et social.

Tandis que nous saluons le retour de la paix au Libéria, nous déplorons l'offensive de violence, de désordre et de destruction qui a suivi la chute injustifiée du Gouvernement démocratiquement élu du Président Tejan Kabbah en Sierra Leone. Nous demandons à tous les responsables du coup de tenir compte de la condamnation catégorique dont il a fait l'objet de la part de la communauté internationale et de coopérer aux efforts déployés par la CEDEAO pour restaurer l'ordre constitutionnel en Sierra Leone.

Ces dernières années, ma délégation a eu la possibilité d'exprimer sa préoccupation et son regret face à l'imposition continue de sanctions injustes contre la Libye par le Conseil de sécurité, au mépris de l'avis exprimé par la vaste majorité des États représentés à la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés. Nous notons que la Libye a pleinement respecté les exigences de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité et qu'elle est disposée à coopérer avec les autres parties à ce différend. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de réexaminer cette question, de trouver une solution pacifique au conflit et de mettre fin aux sanctions.

Nous réitérons également l'appel que le Mouvement des non-alignés et d'autres États a lancé aux États-Unis d'Amérique, pour qu'ils mettent fin aux mesures et activités économiques, commerciales et financières imposées unilatéralement à Cuba, en contravention de la Charte des Nations Unies et de tous les principes du droit international.

Nous demandons instamment aux peuples coréens d'oeuvrer ensemble pacifiquement afin de réaliser leurs aspirations. Depuis la fin de la guerre froide la paix sur la péninsule a été inutilement menacée à plusieurs occasions.

En ce qui concerne la question du Sahara occidental, nous avons toujours confiance dans le pouvoir d'un dialogue direct, qui sous les auspices de l'Organisation, est le meilleur moyen de faire renaître le Plan de règlement, afin de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination par le biais d'un référendum libre, régulier et impartial. La nouvelle selon laquelle l'envoyé personnel du Secrétaire général, en la méritoire personne de S. E. M. James Baker III, s'est entremis avec succès, grâce à des pourparlers directs, dans la conclusion d'un accord de compromis, est rassurante, et nous espérons que très bientôt, ce conflit qui n'a que trop durer se prêtera à un heureux dénouement.

Je voudrais également saisir cette occasion pour faire part des regrets de mon gouvernement de voir le processus de paix au Moyen-Orient gravement compromis par les mesures prises par le Gouvernement israélien qui au mépris

d'un tollé international poursuit ses activités de peuplement à Jérusalem-Est. Ce sont ces mêmes mesures qui encouragent les éléments extrémistes palestiniens à perpétrer des actes terroristes à l'encontre de la population israélienne. Nous demandons aussi instamment à l'Autorité palestinienne de poursuivre plus assidûment ses efforts pour que les objectifs du traité conclu avec Israël soient atteints sans recourir à l'affrontement.

De nombreuses délégations ont appelé l'attention de cette Assemblée sur la croissance continue et en expansion de l'économie mondiale, à mesure que nous nous rapprochons de la fin du siècle, et sur le fait que la croissance économique étend son emprise dans les pays en développement, en englobant un nombre croissant de pays à faible revenu. En effet, de nombreux pays africains ont connu une croissance plus vigoureuse de leur production et de leurs revenus en 1996 et 1997. Cette tendance encourageante s'est affirmée grâce à l'adoption et la poursuite, par les gouvernements, de politiques et de mesures visant à assurer entre autres, une stabilité macro-économique, l'afflux d'investissements étrangers directs, des marchés ouverts et libres et des cadres réglementaires et juridiques stables et transparents.

Cependant, il convient de mettre l'accent sur le fait qu'en dépit de ces efforts, de nombreux pays africains, et en particulier les pays les moins avancés, continuent de faire face à des défis importants dans leurs politiques, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la mobilisation et de la répartition des ressources; le renforcement de l'épargne et de l'investissement ainsi que le développement des finances. Les difficultés inhérentes à ces défis se trouvent aggravées par les effets pervers de la mondialisation et de la libéralisation. Ces pays n'ont pas participé à la mondialisation et n'ont pu en retirer aucun profit. Au contraire, ils se sont vus de plus en plus marginalisés sur la scène économique mondiale, et cela, pour la simple raison qu'ils manquent des ressources matérielles, financières et humaines, ainsi que des infrastructures institutionnelles qu'exigent toute recherche d'une compétitivité efficace et d'une intégration aux marchés internationaux.

Plus précisément, nos pays, malgré diverses réformes structurelles, n'ont pu attirer les capitaux d'investissement en quantité suffisante, et sont en butte en même temps aux contraintes de l'économie de l'offre interne qui limitent notre potentiel d'exportation; à une dette insoutenable qui engouffre une grande partie de notre revenu national ainsi qu'à des niveaux décroissants de l'aide publique au développement, entre autres. Le fossé entre la prospérité et la pauvreté, le fossé qui sépare les «nantis et les démunis» ne cesse de se creuser.

Dans ces circonstances, ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle stratégie de développement qui soit fondée sur un véritable partenariat entre les pays développés et les pays en développement, et qui ait une vision holistique de tous les aspects du développement, combinant tous les instruments existants, notamment le commerce et l'investissement ainsi que l'aide publique au développement et la coopération Sud-Sud. Une telle stratégie exige également la démocratisation des relations internationales, en particulier dans la sphère économique; l'établissement de régimes internationaux ouverts, équitables et transparents; la création de chances égales pour tous et la protection des membres les plus faibles de notre communauté.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'heureuse conclusion et de l'adoption de l'Agenda pour le développement, qui vise à servir de cadre initial pour le renouveau et le renforcement du partenariat aux fins du développement sur la base d'avantages mutuels et d'une véritable interdépendance. Tout en reconnaissant et en affirmant notre engagement en faveur de la primauté des politiques nationales et des mesures visant à la concrétisation de nos objectifs du développement, nous voulons souligner qu'il importante que toutes les parties honorent des engagements mondiaux en vue de compléter les efforts nationaux. Dans ce contexte, nous exprimons l'espoir que les engagements et les objectifs fixés au niveau international et dont il a été convenu lors des récentes grandes conférences internationales des Nations Unies seront pleinement concrétisés par toutes les parties. Nous estimons également que l'Organisation des Nations Unies doit être renforcée et équipée de manière adéquate afin de jouer son rôle important dans le domaine du développement.

Dans la poursuite de nos objectifs, nous, pays du monde en développement, devons coopérer entre nous afin de renforcer notre autosuffisance et d'élargir le champ de la coopération internationale pour le développement. Voilà pourquoi il est nécessaire de chercher à renforcer la coopération à tous les niveaux — bilatéral, sous-régional, régional et interrégional — dans les secteurs importants du commerce, des investissements, des finances, de la science et de la technologie, de l'environnement, du développement des ressources humaines, ainsi que dans ceux de l'information et des télécommunications. De l'avis de ma délégation, cela constituera une stratégie importante en vue de faciliter la participation efficace des pays en développement à l'économie mondiale.

L'examen et l'évaluation, en juin dernier, de la mise en oeuvre d'Action 21, a révélé une tendance à la baisse du développement durable et une détérioration continue de l'état de l'environnement de la planète imputables à l'incapacité de la communauté internationale d'honorer les engagements qu'elle avait contractés en 1992. C'est là un bien triste état des choses. Mais il est bien plus triste encore que cette session extraordinaire n'ait pu réaliser de progrès notables sur des questions fondamentales d'Action 21, les États Membres n'ayant pas eu la volonté d'assumer des engagements quantifiables et assortis de dates butoirs.

Il est absolument nécessaire que nous prenions de nouveaux engagements envers le partenariat mondial qui a été établi à Rio en 1992, ainsi qu'envers l'exécution des obligations qui nous incombent en vertu d'Action 21, et que nous avons librement contractées.

Le Ghana a déjà fait part dans de nombreuses instances de son soutien à l'idée de la création d'une cour criminelle internationale. Nous nous félicitons des progrès importants que le Comité préparatoire pour l'établissement de cette cour a accomplis dans cette voie lors de ses dernières sessions. Nous espérons qu'avec la même détermination et le même esprit de compromis que ceux qui ont guidé les travaux du Comité préparatoire depuis leur début, la création de la cour deviendra bientôt une réalité. Nous tenons ici à reconnaître les contributions utiles apportées par les diverses organisations non gouvernementales qui ont travaillé en étroite collaboration avec les délégations gouvernementales sur diverses questions difficiles touchant à la cour criminelle internationale dont la création est proposée.

Les progrès accomplis dans le domaine du droit de la mer méritent aussi d'être mentionnés. Avec l'établissement de la Commission des limites du plateau continental s'achève la mise en place de toutes les institutions envisagées par la Convention. Nous espérons que des ressources suffisantes seront mises à la disposition de ces institutions pour qu'elles puissent pleinement atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été créées. Nous espérons également que la coopération entre les institutions appropriées de l'ONU et les pays en développement dans le domaine du droit de la mer sera intensifiée afin que ces pays puissent tirer pleinement parti des avantages que leur confère la Convention sur le droit de la mer.

La situation financière critique de l'Organisation est une source de préoccupation majeure pour ma délégation, dans la mesure où celle-ci met en péril la survie de notre organisation, à un moment où se présentent les défis et où l'occasion nous est donnée de promouvoir les objectifs et les buts de l'Organisation. Il est regrettable qu'un certain nombre de pays, notamment certains des principaux contribuants, se refusent non seulement à verser leurs contributions et à éponger leurs arriérés, mais en plus, aggravent la situation en fixant des conditions inacceptables et des normes à l'exécution des obligations qui leur incombent à cet égard en vertu de la Charte. Ma délégation est fermement convaincue que l'appui à l'Organisation doit s'affirmer non seulement par une volonté de promouvoir les réformes, mais plus important encore, par la volonté des États Membres de payer leurs contributions statutaires, intégralement et inconditionnellement, de façon à assurer à l'Organisation des bases financières saines lui permettant de remplir ses divers mandats et engagements.

Ted Turner, qui n'est nullement obligé d'apporter son soutien à l'Organisation des Nations Unis, en a fait la démonstration de manière spectaculaire. Il a offert de faire don à l'ONU d'un milliard de dollars au cours des 10 prochaines années. Quelle excuse a donc un pays de déclarer «Nous ne paierons pas» ou «Nous paierons à condition que...»? Au nom de S. E. le Président du Ghana et du peuple ghanéen, je remercie Ted Turner pour nous avoir montré la voie, pour nous avoir donné mauvaise conscience et pour être un si bon citoyen du monde.

Aujourd'hui, peut-être plus que jamais que dans le passé, l'Assemblée générale doit, à cette cinquante-deuxième session, faire face au problème complexe de la réforme de notre organisation. À l'aube d'un nouveau millénaire, l'ONU ne peut continuer à oeuvrer comme par le passé. Elle doit adopter des mesures audacieuses et imaginatives afin de remanier sa structure et ses méthodes de travail en vue de supprimer les obstacles qui entravent son efficacité en tant qu'instrument de promotion de la paix et de la sécurité internationales et d'agent indispensable au règlement des problèmes socio-économiques du monde.

C'est dans ce contexte que le Ghana a soigneusement examiné la vaste gamme de propositions de grande portée dont sont saisis les États Membres afin qu'ils les examinent et fassent connaître leurs vues. Nous félicitons chaleureusement le Secrétaire général de cette initiative audacieuse. Le Secrétaire général a lancé à chacun d'entre nous un défi d'une importance capitale, et nous ne devrions ménager aucun effort pour le relever en faisant preuve d'objectivité et de la largeur de vue qui s'imposent. L'ONU demeure la seule institution dont nous disposons pour parvenir à la paix, au progrès et à la prospérité ainsi qu'au règlement des différends entre pays.

En tant que nation, nous sommes particulièrement intéressés par ce nouvel objectif et dynamisme que les propositions s'efforcent d'insuffler aux activités de développement de l'ONU afin de les rendre plus cohérentes et orientées vers l'action. Nous appuyons la création de mécanismes efficaces visant à examiner les différentes propositions et la façon de les mettre en oeuvre. Nous sommes également disposés à nous associer à une telle initiative.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Lena Hjelm-Wallén, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Mme Hjelm-Wallén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite sincèrement le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, qui constitue une lourde tâche dont il s'acquittera, j'en suis convaincue, de façon fructueuse et créatrice.

Qu'il me soit permis également de dire mon admiration à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la façon dont il s'est acquitté de sa mission difficile au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Il a posé les fondements exceptionnels sur lesquels nous devons réaliser des progrès vers une Organisation des Nations Unies meilleure.

En ce qui concerne la déclaration qu'a faite hier le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg au nom de tous les membres de l'Union européenne, mon gouvernement s'y associe sans réserve.

À l'aube du nouveau millénaire, des changements profonds ont des répercussions sur les nations et la vie des personnes. Beaucoup profitent des relations internationales libres. D'autres se sentent marginalisés sur le plan politique et économique. Et bien trop de pays continuent d'être menacés par la pauvreté, l'injustice sociale et des troubles internes.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies dynamique pour pouvoir nous opposer aux forces qui séparent et déchirent les pays. Nous avons besoin d'une ONU renouvelée à même de se concentrer sur les tâches pour lesquelles l'Organisation a été créée et pour relever les nouveaux défis d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi nous avons besoin d'une réforme radicale de l'ONU : non des améliorations au coup par coup, mais des changements en profondeur. La Suède appuie donc chaleureusement les propositions de réforme présentées par le Secrétaire général. Nous apportons notre appui en participant activement à tous les domaines d'activité de l'ONU et en contribuant sensiblement aux fonds et programmes de développement de l'Organisation.

La réforme des Nations Unies ne devrait pas être un exercice de réduction des coûts. Son objectif doit être de rendre l'Organisation forte, efficace, dynamique, axée sur ses activités principales et prête à relever les défis futurs. Le Gouvernement suédois appuie la proposition d'affecter au développement les dividendes de l'efficacité.

La réforme de l'ONU ne peut s'effectuer sous la menace de crises financières et politiques. Il est inacceptable que les États Membres puissent imposer des conditions à l'exécution des obligations qu'ils ont contractées au titre de la Charte. Le Gouvernement suédois demande instamment à tous les pays débiteurs — y compris au principal débiteur, les États-Unis — à régler leurs arriérés avant la fin de l'année et à payer leurs contributions intégralement, inconditionnellement et sans délai.

Assurer une base financière solide et viable doit faire partie des efforts de réforme. L'idée d'établir un fonds de crédit renouvelable pourrait être considérée comme étant une mesure d'urgence. Nous devrions également prendre des mesures pour inverser la tendance actuelle à régler les contributions avec retard. L'Article 19 de la Charte devrait être appliqué beaucoup plus strictement. Il est temps également de convenir d'un nouveau barème des quotes-parts fondé sur la capacité de paiement. Une proposition réaliste a été présentée par l'Union européenne.

Nous, États Membres, devons apporter une direction politique au processus de réforme. Nous devrions avoir une vue d'ensemble de la réforme de l'ONU et ne pas nous laisser prendre au piège par des questions de détail. Nous savons parfaitement que d'autres mesures doivent être prises : la réforme est un processus et non un événement exceptionnel.

Aujourd'hui, je tiens à souligner la nécessité de renforcer et de réformer l'ONU dans quatre domaines clefs : la paix et la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et le désarmement.

Premièrement, l'ONU doit être renforcée et réformée afin de prévenir et régler les conflits armés. Il s'agit là de l'objectif qui est à l'origine de la création de l'Organisation. Son succès ou son échec en dépend en fin de compte. La prévention à long terme des conflits exige que l'on recherche les causes profondes de la pauvreté, de l'injustice

sociale, de l'oppression et des violations des droits de l'homme. Les conférences mondiales des Nations Unies ont instauré un lien étroit entre sécurité et développement. L'ONU doit continuer d'oeuvrer sur la base de cette plate-forme politique.

La prévention des conflits est une tâche qui exige une action coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des organisations financières internationales, et des organisations non gouvernementales. La coopération aux niveaux régional et sous-régional est de plus en plus importante afin d'instaurer un climat de sécurité fondé sur des valeurs et des normes communes.

Il est également urgent de renforcer la capacité de l'ONU à réagir face à la menace d'un conflit naissant. Toute la gamme des instruments des Nations Unies, y compris ceux énoncés à l'Article 33 de la Charte, devraient être élaborés et pleinement employés. La Suède souhaite coopérer avec d'autres États Membres pour améliorer la capacité de l'ONU dans le domaine de l'alerte avancée et de l'action rapide. La nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix doit combiner des mesures politiques, militaires, humanitaires et civiles des Nations Unies, et parvenir à un juste équilibre entre les différentes formes de réaction. Le Coordonnateur des opérations humanitaires joue un rôle central en encourageant une réaction face aux crises humanitaires. Cela devrait jeter les bases de la reconstruction après le conflit et du relèvement à long terme des nations déchirées par la guerre.

Le Gouvernement suédois appuie les efforts visant à mettre sur pied au sein de l'ONU un état-major des missions de déploiement rapide. De concert avec l'Autriche, le Canada, le Danemark et la Norvège, nous sommes en train de créer la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente (SHIRBRIG) pour améliorer la capacité des Nations Unies dans le domaine du déploiement rapide. Dans de nombreuses situations, la police civile des Nations Unies peut prévenir les conflits et rétablir des sociétés dévastées. J'ai donc beaucoup apprécié la possibilité que j'ai eue, durant la présidence suédoise au Conseil de sécurité en juillet, de faire une déclaration présidentielle sur le rôle de la police civile dans les opérations de maintien de la paix. L'on y a demandé aux États Membres de mettre plus rapidement à la disposition des Nations Unies des forces de police qualifiées par le biais d'une meilleure formation normalisée.

Nous avons besoin d'une structure sécuritaire mondiale : un réseau d'organisations capables de faire rapidement face à un large éventail de menaces et de conflits potentiels. Les organisations régionales deviendront de plus en plus importantes. Mais la principale responsabilité d'ensemble incombe toujours à l'ONU. La prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et l'action humanitaire pour protéger les victimes des conflits doivent être au centre des efforts de réforme de l'ONU. Mais le facteur déterminant ne sera pas constitué par les instruments dont nous doterons l'Organisation, mais plutôt par notre volonté de les employer, de payer pour eux et d'accepter l'autorité des Nations Unies.

Mon deuxième point est que l'ONU doit être renforcée et réformée pour combattre la pauvreté et promouvoir le développement durable. La lutte contre la pauvreté, l'appui au développement durable et la promotion de l'intégration économique font partie du mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans la Charte. La Suède considère cette tâche importante comme répondant à ses propres intérêts bien compris. Notre propre développement a beaucoup profité du multilatéralisme de ce siècle.

Le Gouvernement suédois appuie vivement les propositions faites par le Secrétaire général en vue de la réforme de l'ONU dans les domaines économique et social. Nous souhaitons voir une ONU dotée de pouvoirs et capable. Nous souhaitons voir une présence unifiée de l'ONU sur le terrain de façon que le système des Nations Unies puisse être un partenaire fiable et souple pour les pays en développement. Nous souhaitons voir des engagements à long terme de la part des bailleurs de fonds et un partage plus équitable du fardeau pour le financement du développement.

La Suède est un des quatre pays qui ont atteint l'objectif de l'ONU en ce qui concerne l'aide. Pendant trois ans, d'ici à l'an 2000, nous nous engageons à continuer d'accroître notre budget consacré à l'aide, au mépris de la tendance internationale. Malgré quelques années difficiles, nous avons pu maintenir nos contributions volontaires au système multilatéral. Nous envisageons de les accroître au cours des prochaines années. Pour alléger la dette des pays les plus pauvres, le Gouvernement suédois va faire une contribution de 295 millions de couronnes suédoises à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

L'un des plus grands défis auxquels la communauté internationale sera confrontée dans les années à venir sera de réaliser le développement durable à l'échelle mondiale. Les pays industrialisés doivent montrer la voie et apprendre à faire davantage avec moins de ressources et d'énergie. Notre objectif doit être d'utiliser 10 fois plus efficacement

l'énergie et les matières premières. Dans nos efforts destinés à lutter contre les changements climatiques, les pays développés devraient, en décembre prochain à Kyoto, accepter de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mon troisième point est que l'ONU doit être renforcée et réformée pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. La Suède se félicite des mesures prises par le Secrétaire général pour intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités de l'ONU. Nous nous félicitons de la nomination de Mme Mary Robinson au poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme. L'année prochaine, les Nations Unies vont célébrer le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce document historique fait de l'individu un sujet dans les relations internationales, avec ses propres droits et aspirations. Les violations des droits de l'homme sont un sujet de préoccupation légitime pour la communauté internationale.

L'Année des droits de l'homme, 1998, sera une occasion de célébrer, mais également de faire une évaluation critique. Nous devons réformer les mécanismes existants dans le domaine des droits de l'homme et renforcer l'assistance dans ce domaine. L'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme doit être améliorée. L'information publique et les enquêtes sur les violations des droits de l'homme sont fondamentales. Il est particulièrement important de faire toute la lumière sur toute tentative des gouvernements de réduire au silence ceux qui, avec courage, défendent les droits de l'homme et les principes humanitaires fondamentaux dans leurs propres pays.

La Suède continuera à travailler avec acharnement pour lutter contre la torture. Nous rejetons catégoriquement la peine de mort, où qu'elle soit pratiquée. Il s'agit d'une pratique odieuse, que nous devons bannir de notre époque.

La coopération doit être renforcée pour éliminer les abus sexuels, l'exploitation et le trafic des femmes et des enfants. Les gouvernements doivent prendre des mesures vigoureuses contre la discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique ou les croyances religieuses.

La conférence diplomatique de l'année prochaine sera un tournant dans le cadre des efforts entrepris depuis des décennies pour créer une cour criminelle internationale. La cour jouera un rôle essentiel en éliminant l'impunité dont jouissent les auteurs de génocide, de graves crimes de guerre ou de violations systématiques et massives des droits de l'homme.

Mon quatrième et dernier point est que l'ONU doit être renforcée et réformée pour instaurer la sécurité par le biais du désarmement. Le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armes sont des éléments essentiels de toute politique visant à prévenir les conflits, à promouvoir la paix et à encourager le développement économique et social. Ces éléments doivent être pleinement intégrés dans une politique coordonnée en faveur de la consolidation de la paix.

Les années 90 ont vu des progrès impressionnants être accomplis dans le domaine du désarmement, mais il y a encore beaucoup à faire. Le climat international dans les domaines de la politique et de la sécurité offre aujourd'hui une occasion historique. Elle doit être pleinement concrétisée.

Il est indispensable de poursuivre nos efforts en vue de promouvoir l'existence d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Suède exhorte la Fédération de Russie à ratifier le Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs (START II), pour permettre la conclusion de START III. Cela devrait ouvrir la voie à de nouvelles réductions de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, en vue de parvenir à une élimination complète des arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération (TNP).

La Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires a proposé une série de mesures en vue de promouvoir l'existence d'un monde exempt d'armes nucléaires. Son rapport mérite d'être examiné de manière approfondie par les instances internationales qui se consacrent au désarmement. Je voudrais à cet égard me concentrer sur deux points qui revêtent un caractère d'actualité : la Commission propose que les forces nucléaires ne soient plus en posture d'alerte et que les ogives nucléaires soient démontées et enlevées des vecteurs de lancement. Je lance un appel pressant aux États-Unis et à la Russie pour qu'ils appliquent sans tarder ces mesures à toutes les armes stratégiques auxquels se rapportent les Traités START II et par la suite START III.

Les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ont le droit légitime de recevoir l'assurance qu'ils ne seront pas attaqués ou menacés par les armes nucléaires. Il est temps d'élaborer un instrument juridiquement contraignant dans le cadre du TNP, qui donnerait de telles assurances aux États Parties non dotés de l'arme nucléaire.

Les armes classiques, y compris les armes de petit calibre, sont au coeur des conflits actuels. Elles ne font

qu'aggraver les tensions, provoquer et prolonger des guerres, sans parler des souffrances humaines infligées, parfois longtemps après la mise en vigueur d'un cessez-le-feu ou après la signature d'un accord de paix. Il faut mettre un terme aux flux d'armes classiques dans les zones de tensions et de conflits. Je me félicite que le programme de réforme du Secrétaire général accorde une haut rang de priorité à ces objectifs. Le contrôle de l'exportation des armes classiques et des produits à double utilisation s'impose. La coopération internationale dans ce domaine et les appels lancés en faveur d'un code international de conduite régissant les transferts d'armes sont des questions de la plus haute importance pour le Gouvernement suédois.

D'un point de vue humanitaire, les mines terrestres antipersonnel appartiennent à une catégorie bien distincte; de par leur nature même, elles frappent aveuglément et mutilent des enfants innocents, des femmes, des hommes et des nations entières. J'ai le plaisir de rappeler que la Suède a été le premier pays à proposer une interdiction totale de ce type d'arme particulièrement meurtrière. Je me félicite vivement de l'accord d'Oslo sur une convention en faveur d'une telle interdiction et je demande instamment à tous les États d'y accéder. Nous ne devons ménager aucun effort pour garantir le respect universel de cette interdiction.

Il est nécessaire de procéder à des réformes pour bâtir une Organisation plus forte et plus efficace. J'ai relevé quelques points qui revêtent une grande importance pour la Suède. Comme je l'ai souligné, nous ne devons pas envisager la réforme sans tenir compte du reste; nous devons plutôt nous demander pourquoi nous avons besoin de l'ONU et ce qu'elle peut faire pour nous tous grâce à nous tous.

Le climat international d'aujourd'hui ne manque pas de contradictions. Nous avons une économie mondialisée, mais également des pays à la périphérie qui n'ont pas les moyens d'en tirer profit et qui sont de plus en plus laissés en arrière. La coopération internationale est plus étroite que jamais mais nous sommes confrontés à des courants nationalistes agressifs et à la xénophobie. L'appui apporté à la démocratie et aux droits de l'homme qui ne cesse de s'amplifier, coexiste avec de nombreuses atrocités et un mépris flagrant du droit international.

Dans cette situation, l'objet de l'ONU devrait précisément être ce qu'énoncent son nom et sa Charte, c'est-à-dire : unir les peuples et les nations.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Eduardo Latorre. Je lui donne la parole.

M. Lattore (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de la République dominicaine et de son Président, M. Leonel Fernández Reyna, je tiens à transmettre à notre Président nos chaleureuses félicitations pour son élection bien méritée à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale au moment où l'Organisation doit prendre des mesures de restructuration et de modernisation importantes pour relever les défis de la paix et du développement économique et social qui se posent à nos pays.

Notre délégation rend un hommage de notre reconnaissance au Président sortant, S. E. M. Ismail Razali, qui a brillamment présidé les débats de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion opportune pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour l'assiduité, le dévouement et l'obstination dont il a fait preuve pour engager l'Organisation dans la voie de la réforme et de la modernisation afin de lui permettre d'entrer renforcée dans le nouveau millénaire.

Tout en demeurant fidèle aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation, à savoir, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la coopération pour le développement économique, social et culturel, la défense des droits de l'homme et l'assistance humanitaire, l'Organisation des Nations Unies devra en outre promouvoir et approfondir son processus de réforme en ayant pour tâche de fond les nombreux changements qui se sont produits sur une scène internationale complexe caractérisée à la fois par la disparition des affrontements idéologiques et par une augmentation des niveaux de pauvreté et des tensions ethniques et religieuses, laquelle risque de fragiliser les objectifs suprêmes de paix et de développement pour nos peuples.

Le mouvement qui s'est fait jour dans l'Organisation ces dernières années tendant à créer des groupes de travail, ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», traduisent la ferme volonté des États Membres d'entamer un processus de négociations et de consultations qui pourrait, une fois surmontées les méfiances du passé, aboutir à des transformations profondes au niveau des différents organes de l'ONU.

La République dominicaine attache une importance particulière au processus de réforme en cours, dans la mesure où ces réformes, en respectant les principes et objectifs qui ont donné naissance à l'Organisation, pourront garantir un système plus démocratique, transparent, représentatif et efficace qui soit à même d'affronter les défis actuels, en particulier ceux que présentent la paix et la pauvreté qui affecte la population mondiale.

À cet égard, nous ne pouvons pas éluder la question du renforcement de l'Assemblée générale, enceinte suprême de la représentation des États Membres. Il est indispensable d'encourager une coordination plus étroite entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité, de façon que l'Assemblée puisse être dûment informée et qu'elle puisse ainsi présenter de meilleures recommandations au Conseil de sécurité.

Consciente de la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies, la République dominicaine demande à cette instance d'adopter des résolutions qui rendraient à l'Assemblée son rôle d'organe principal de l'Organisation. Nous nous félicitons à cet égard des propositions du Secrétaire général visant à centrer les travaux de l'Assemblée sur les questions prioritaires et à réduire la durée des sessions ainsi que le nombre des points de l'ordre du jour afin de pouvoir les examiner de manière plus approfondie.

Bien entendu, cette réorientation ne doit pas compromettre le principe d'égalité souveraine ainsi que le caractère pluraliste et universel qui est celui de l'Organisation depuis plus d'un demi-siècle. La réaffirmation des principes démocratiques consacrés par la Charte doit constituer le point de référence obligé de l'actuel processus de réforme.

La République dominicaine propose la création de mécanismes et de méthodes de travail qui permettent à l'Assemblée d'accorder des délais raisonnables pour le règlement de certains conflits. Les problèmes liés à la paix, à la sécurité et au développement sont multiples et complexes. Toutefois, l'engagement de la communauté internationale exprimé par les Nations Unies devrait aller plus loin qu'un simple inventaire annuel.

L'aspect de la réforme de l'Organisation qui a suscité le plus de débats est celui de la restructuration et de l'élargissement du Conseil de sécurité. Notre pays souhaite que les réformes encouragent une plus grande participation de l'ensemble des pays. Ainsi, avec une base plus démocratique et un processus de sélection juste et équitable, le Conseil serait mieux à même de réaliser ses objectifs. À cet égard, la République dominicaine propose l'élargissement du Conseil de sécurité pour que le nombre de ses membres passe de 15 à 25, ce qui représenterait moins de 14 % du nombre total des Membres de l'Organisation, alors qu'en 1945 la proportion était légèrement supérieure à 20 %.

La République dominicaine, qui est un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, n'a encore jamais été membre du Conseil de sécurité. Dans cette nouvelle phase des relations internationales, elle est vivement intéressée par une participation active aux travaux d'organes comme celui-ci pour contribuer directement au maintien de la paix, dont dépend l'existence même des nations.

Il est encourageant de constater que, dans les propositions de réforme du Secrétaire général, il est constamment question de la réalisation des principes fondamentaux de l'Organisation, tels qu'ils sont exprimés dans la Charte. Ainsi, les résultats de la réforme ne seront pas évalués d'abord en fonction d'une relation coûts-bénéfices, mais en fonction de la réalisation des buts de l'Organisation.

Notre pays appuie la restructuration de l'Organisation pour autant qu'elle encourage des mandats plus clairs, plus transparents et plus cohérents, qui soient orientés vers la recherche de solutions durables aux problèmes de la faim, du sous-développement, de l'extrême pauvreté et de l'injustice sociale, sans oublier les questions liées au maintien de la paix.

Je voudrais à présent parler du problème du développement. L'augmentation de la pauvreté dans le monde et le fossé qui sépare pays riches et pays pauvres sont aujourd'hui le problème crucial pour la communauté internationale. La pauvreté a une incidence négative sur les progrès en matière de paix et de sécurité, de droits de l'homme et de renforcement des systèmes démocratiques. Le grave déséquilibre économique et social que connaissent de nombreux pays est un problème énorme qui exige des solutions à court terme.

La délégation dominicaine fait siennes les déclarations du Groupe des 77 adoptées en juillet dernier dans le cadre de la vingt-deuxième réunion des coordonnateurs du Groupe, car nous accordons une grande importance au renforcement du rôle joué par les Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social. Nous sommes en faveur de mesures propres à encourager la formulation et la coordination des politiques et pour l'octroi d'une assistance technique aux pays en développement.

Notre pays fait de sérieux efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale et se préparer à la mondialisation. À

cette fin, nous procédons à d'importantes réformes économiques, monétaires, douanières et judiciaires, tout en négociant des accords de libre-échange avec les pays de la région. C'est ainsi que, conjointement avec d'autres pays, nous avons défini des stratégies pour tirer parti des fonds provenant de sources multilatérales.

Les progrès enregistrés par des groupes régionaux comme le Marché commun centraméricain, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Groupe andin et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), entre autres, témoignent de la ferme volonté des États Membres d'accroître leur potentiel et de limiter l'incidence négative qu'ont les nouvelles règles du commerce mondial sur nos sociétés et sur nos économies.

Conformément à la promesse de favoriser au plan régional des mécanismes susceptibles de favoriser la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, cette année la République dominicaine a renforcé ses relations avec les pays de la CARICOM et les pays d'Amérique centrale, notamment grâce à la participation de notre Président aux sommets des chefs d'État et de gouvernement. Nous sommes heureux d'annoncer que notre pays sera l'hôte de la prochaine réunion au sommet réunissant les pays d'Amérique centrale, le Belize et la République dominicaine, et que les négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange entre la CARICOM et la République dominicaine devraient aboutir d'ici la fin de l'année.

Qu'il me soit maintenant permis de saluer avec enthousiasme les initiatives du Groupe des États d'Amérique centrale visant à renforcer l'unité centraméricaine. Ce sont précisément ces efforts qui nous donnent confiance en l'avenir de nos peuples.

Cette année, la République dominicaine a mis au point un programme de renforcement de ses liens avec son voisin, Haïti. Pour la première fois, des commissions binationales mixtes traversent la frontière afin de trouver, grâce au dialogue, des domaines d'intérêt en vue d'efforts conjoints et de solutions aux problèmes communs aux deux pays. À propos de la République soeur d'Haïti, nous insistons sur la nécessité, pour la communauté internationale, de respecter pleinement les engagements économiques qui ont été pris en 1994 en vue de la relance économique et de la coopération pour le développement. Les efforts de maintien de la paix en Haïti, que nous avons encouragés aux Nations Unies, seraient insuffisants pour parvenir à la stabilité démocratique s'ils ne s'accompagnaient pas de ressources permettant de pallier les graves problèmes économiques et sociaux auxquels se heurte ce pays.

Nous devons insister à nouveau sur le lourd fardeau que représente la dette pour nos économies. Le service très coûteux de la dette empêche des investissements sociaux importants pour nos peuples et ne fait qu'aggraver la pauvreté. Pour la République dominicaine, le paiement de l'amortissement et des intérêts de la dette représente environ 20 % du budget national. Nous aimerions que pour encourager les programmes de développement et d'investissement sociaux destinés à lutter contre la pauvreté, l'Assemblée prenne les mesures nécessaires pour réduire le fardeau de la dette extérieure dans les pays en développement qui ont fait face avec un sens élevé des responsabilités au problème de la gestion de leur dette.

Nous rappelons l'engagement pris par les Nations Unies de proposer des mesures efficaces pour lutter contre la pauvreté. Tout comme le maintien de la paix, la coopération pour le développement doit être un objectif primordial de l'Organisation. Aucun financement pour les activités de maintien de la paix, la défense des droits de l'homme et l'action humanitaire ne sera suffisant si nous ne faisons pas face avec responsabilité à l'impératif de coopération multilatérale pour le développement.

La proposition tendant à unifier les divers programmes des Nations Unies consacrés au développement nous paraît un pas d'une extrême importance pour coordonner avec efficacité les politiques intersectorielles en concentrant les stratégies et les activités de développement au sein d'un Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Ces initiatives permettront de réorienter les ressources vers les domaines prioritaires et d'obtenir une meilleure coordination avec les organismes de crédit internationaux.

Qu'il me soit permis d'exprimer la position de mon pays en ce qui concerne l'évolution de la situation internationale. La paix reste ce à quoi nos peuples aspirent le plus ardemment. Différents points de la planète sont encore plongés dans des conflits sanglants qui affectent l'homme de la rue. Aujourd'hui, la sécurité n'est pas seulement une question de survie des régimes politiques; elle est liée à l'existence même des êtres humains et de la nature.

La République dominicaine fait siennes les nombreuses conventions de la communauté internationale visant à éliminer la corruption, le terrorisme, le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'agent. Ces maux bouleversent la vie de nos peuples, rongent nos institutions et empêchent d'asseoir la démocratie.

Nous réaffirmons notre adhésion aux principes démocratiques et institutionnels. Mon pays fait à cet égard des

efforts considérables pour favoriser un processus de modernisation et de réforme de l'État et du système judiciaire. La mise en place de moyens permettant de promouvoir une gestion transparente des affaires publiques, en luttant contre toutes les formes de corruption administrative, est l'un des processus engagés dans notre pays. Le dialogue et la recherche du consensus entre les différents secteurs de l'État et entre le pouvoir exécutif et la société civile sont devenus le principal axe des activités du Gouvernement dominicain en matière de gestion des affaires publiques.

La République dominicaine exprime son appui aux mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour prolonger la présence des forces de maintien de la paix en Haïti. Nous pensons que cette présence renforce les possibilités de stabilité démocratique et permettra au peuple haïtien de prendre des mesures fermes propres à renforcer la démocratie.

Nous insistons sur la nécessité de trouver une solution définitive et pacifique aux conflits dans les Balkans, et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts en vue de réaliser la paix au Moyen-Orient. La crise dans cette région, où la situation s'est détériorée au cours de ces derniers mois, exige une attention particulière. Nous demandons le respect des accords signés ces dernières années afin de rétablir la paix dans la région.

S'agissant de la République de Chine à Taiwan, la République dominicaine réaffirme la position présentée par notre Président, Leonel Fernández Reyna, à savoir que la communauté internationale devrait considérer l'importance de ce pays en tenant compte de sa situation géographique et du fait que la sécurité et la stabilité ont une très grande importance pour la paix et la prospérité de la région. Nous sommes favorables à un dialogue constructif entre les deux côtés du détroit de Taiwan en vue d'aboutir à une entente et à une coopération mutuelles. Nous redisons que la participation parallèle des deux pays aux Nations Unies contribuerait au maintien de la paix.

Notre pays s'associe aux efforts faits dans différentes conférences internationales à Bruxelles, Oslo et, bientôt, à Ottawa, concernant une interdiction totale des mines antipersonnel. L'attachement à la paix est un attachement à la vie. La communauté internationale a l'obligation de favoriser la paix et de protéger la vie dans toutes les situations et en toutes circonstances.

Pays à vocation pacifique, la République dominicaine ne produit ni ne consomme d'énergie nucléaire à des fins belliqueuses; nous utilisons cette énergie à des fins exclusivement pacifiques. Dans cet esprit, lors de sa visite aux Nations Unies, l'an dernier, le Président de notre pays a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

On discute aujourd'hui dans diverses conférences internationales de conventions sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. L'une d'elles est une convention sur la réglementation des dommages susceptibles d'êtres causés à des personnes ou à l'environnement par des déchets radioactifs. La République dominicaine dépend en grande partie du tourisme, un tourisme de plage et de soleil. La qualité des eaux de nos côtes est d'une importance capitale pour le développement de ce secteur et tout dommage international en matière de radioactivité pourrait conduire à l'effondrement de cet important secteur de l'économie nationale. Nous en appelons au bon jugement de la communauté internationale pour qu'elle préserve nos ressources naturelles.

Nous rappelons notre attachement à la préservation de l'environnement et de la protection des ressources naturelles. Dans cet esprit, notre pays a adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

La République dominicaine rappelle son engagement à la défense et à la protection des droits de l'homme. En ce sens, nous saluons les efforts que fait l'ONU pour regrouper les activités du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme. Au cours de cette année, nous avons eu le plaisir de recevoir deux missions internationales de droits de l'homme, invitées par notre gouvernement. En juin, une mission de haut niveau de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, de l'Organisation des États américains s'est rendue dans notre pays et, en ce moment, mène une mission du Comité du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, dont le siège est à Genève, se trouve dans notre pays. Ces visites montrent l'intérêt du Gouvernement à rendre transparentes ses activités en matière de protection de droits de l'homme en République dominicaine.

Je voudrais évoquer maintenant la situation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Notre pays souhaite réaffirmer le mandat de la résolution 1979/11 du Conseil économique et social, adoptée le 9 mai 1979, qui affirme de façon claire et explicite que le siège de l'Institut est établi en République dominicaine, pays en développement.

Les objectifs qui ont conduit à la création de l'INSTRAW restent valables aujourd'hui. Les recherches et la formation aux fins de créer de nouvelles méthodes concernant la contribution des femmes au développement de leur pays, en fonction des besoins des femmes, sont des impératifs de premier ordre. Cette préoccupation a été exprimée à la Conférence de Beijing de 1995 et dans le Plan d'action pour le suivi de cette importante conférence.

En vue de coopérer avec l'ONU, mon gouvernement a non seulement fait don du bâtiment occupé par l'Institut mais a également consacré des sommes considérables pour remettre en état ce bâtiment et l'adapter aux besoins de l'Institut. Cela explique notre surprise lorsque, en 1993, le Secrétariat des Nations Unies a proposé la fusion de l'INSTRAW et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, sans consultations préalables avec notre gouvernement et sans tenir compte de l'accord de Siège. Toutefois, dans sa plate-forme d'action de Beijing, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 a réaffirmé le mandat de l'INSTRAW.

Nous espérons que dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, tous les mandats approuvés par les États Membres seront également respectés vu que ces derniers ont la responsabilité exclusive de modifier ou de reconduire les décisions adoptées par l'Assemblée générale.

Enfin, nous nous félicitons qu'il ait été demandé aux États Membres de réfléchir et d'appuyer les transformations au sein de notre Organisation. L'Assemblée du nouveau millénaire que l'on nous propose pour l'an 2000 serait une occasion sans précédent d'évaluer ce qui a été réalisé sur la voie des réformes et pour réaffirmer notre foi dans l'avenir des générations du XXIe siècle.

À cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous devons faire face à la responsabilité historique de traduire en réalités les espoirs que nous plaçons dans l'avènement d'un destin meilleur pour l'humanité. Les changements dans ces réalités sont plus rapides que les changements dans les structures que nous avons chargées de gérer. L'occasion unique s'offre de faire en sorte que la réforme de l'ONU réponde aux attentes des Nations Unies, et soit conforme aux besoins des temps nouveaux.

Le Président par intérim : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. Venancio de Moura.

M. de Moura (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la République angolaise, qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Hennadiy Oudovenko, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, Razali Ismail, pour l'excellent travail qu'il a réalisé.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son dévouement et la détermination dont il fait preuve à transformer l'Organisation des Nations Unies en un instrument plus efficace pouvant relever les défis du XXIe siècle.

La guerre froide, qui, pendant des décennies, a été le principal obstacle qui a empêché l'Organisation des Nations Unies d'assumer pleinement son rôle, un rôle défini par ses Membres fondateurs dans la Charte, appartient maintenant au passé. Mais notre Organisation mondiale n'a pas encore atteint le degré d'efficacité que souhaitent les pays Membres et leurs peuples, ce qui a parfois pour résultat de susciter un sentiment de découragement et un manque de confiance en ses efforts.

L'édification du nouvel ordre mondial démocratique auquel nous aspirons tous exigera de l'instance principale de la diplomatie internationale, l'Organisation des Nations Unies, qu'elle joue un rôle plus important. Dans ce contexte, il sera essentiel de restructurer et de revitaliser complètement son système et de mettre fin à la crise financière actuelle, qui affecte son fonctionnement normal.

Il faut dès lors donner la priorité à la question de la restructuration du Conseil de sécurité. La structure actuelle de cet organe est obsolète; elle est à l'image d'une réalité qui prévalait il y a plus de 50 ans. Comment peut-on concevoir que des régions comme le continent africain, qui constitue le groupe régional le plus large des Nations Unies, ou encore l'Amérique latine, ne soient pas représentées parmi les membres permanents du Conseil de sécurité? Il est donc grand temps de revoir la composition géographique de cet organe afin de la rendre plus équilibrée et plus équitable. À cet égard, l'Angola fait sienne la revendication de l'Afrique, à savoir qu'elle doit obtenir au moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité. Les méthodes de travail du Conseil devraient également être revues afin d'assurer une plus grande transparence dans son processus de prise de décisions.

L'Angola souscrit à la déclaration faite par les chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'à l'allocution des ministres des affaires étrangères des pays non alignés sur la réforme du Conseil de sécurité.

Les propositions formulées récemment par le Secrétaire général sur la réforme ne pourront qu'encourager le processus de restructuration de l'Organisation. L'Angola accueille avec intérêt le contenu de ces propositions, bien qu'elle eût préféré que certains aspects soient davantage améliorés. Nous sommes toutefois optimistes quant aux résultats.

Comme le sait l'Assemblée, le Protocole de Lusaka, qui a été ratifié en 1994 entre le Gouvernement et l'opposition armée, l'UNITA, visait à régler la crise que l'UNITA a provoquée après les élections et, dans le même temps, à remettre le pays sur la voie de la paix, de la réconciliation nationale et de la démocratie. Toutefois, environ trois ans après la mise en oeuvre du Protocole, l'Angola est encore loin d'atteindre ces objectifs, du fait que l'UNITA refuse systématiquement d'assumer ses obligations et se livre de façon répétée à des pratiques dilatoires. Cela prouve clairement la mauvaise foi et le manque de volonté politique de la part de ses dirigeants. Le chef de cette organisation semble d'ailleurs ne pas avoir abandonné sa stratégie tendant à s'emparer du pouvoir par la force. Il se refuse encore à transformer l'UNITA en un véritable parti politique et à démilitariser complètement l'UNITA, même si l'unique armée nationale, qui compte parmi ses rangs des milliers de soldats fournis par l'UNITA, a déjà été formée.

L'UNITA entretient une milice privée, lourdement armée, composée de 35 000 hommes, dont 4 000 appartiennent à la garde personnelle du dirigeant de l'UNITA. Ce maintien qui constitue une violation grave du Protocole de Lusaka est la principale cause du climat actuel de tension et d'insécurité qui règne dans certaines parties de l'Angola. Cette milice comprend des effectifs que l'UNITA a omis de déclarer aux Nations Unies lors du processus de cantonnement, des soldats de l'UNITA récemment démobilisés qui ont été recrutés à nouveau par la force et d'anciens soldats de l'ex-République du Zaïre.

Dans le même temps, l'UNITA continue de renforcer sa capacité militaire en réactivant des bases militaires et en acquérant des armes perfectionnées à l'étranger, ce qui contrevient clairement aux dispositions du paragraphe 19 de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, l'UNITA occupe de larges portions du territoire national qui auraient dû être transférées aux services publics. L'exercice de la souveraineté de l'État dans tout le pays ainsi que la libre circulation des personnes et des biens s'en trouvent menacés. Le contrôle de certaines de ces zones vise à explorer leurs ressources naturelles, à en faire le commerce clandestin et à les exploiter, en vue de financer la machine de guerre de l'UNITA et de satisfaire les intérêts personnels de ses dirigeants.

Suite à ces activités, les perspectives qu'avaient laissé entrevoir l'inauguration du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et la prise de fonctions du Parlement ont été anéanties.

Le comportement de l'UNITA dans le processus de paix est répugnant et ambigu. Elle perpétue sa politique d'opposition armée bien qu'elle fasse partie des principales institutions dirigeantes du pays et que l'Angola soit doté d'un système démocratique, pluraliste dans lequel tous les partis politiques peuvent librement mener leurs activités.

La communauté internationale a déjà fait savoir à maintes reprises et sans ambages qu'elle condamnait et regrettait les agissements de l'UNITA. En 1993, le Conseil de sécurité a adopté le premier train de mesures restrictives contre l'UNITA. Plus récemment, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1127 (1997), qui impose à l'UNITA une nouvelle série de mesures à la suite de son manque de coopération dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. La position prise par le Conseil de sécurité témoigne avant tout de la préoccupation de la communauté internationale et de sa détermination à empêcher les dirigeants de l'UNITA de mettre leur stratégie en oeuvre. Sans quoi la paix et la stabilité en Angola et dans l'ensemble de la région d'Afrique centrale et australe seraient menacées.

Le Gouvernement angolais réitère son ferme appui à la résolution 1127 (1997), car nous pensons qu'il s'agit là d'un puissant moyen de pression pour arriver à dissuader l'UNITA de reprendre les hostilités, à l'encourager à accélérer sa démilitarisation et sa transformation en un parti politique et à mettre fin à sa juridiction sur des parties du territoire angolais.

Compte tenu de ce que je viens de dire, le peuple angolais attend du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve de fermeté et de détermination pour appliquer la résolution 1127 (1997), en imposant immédiatement des sanctions contre l'UNITA à moins que cette organisation ne change de comportement et montre sa bonne foi en s'acquittant des obligations qu'elle n'a pas encore honorées.

Le Gouvernement angolais est optimiste en ce qui concerne le succès de l'issue du processus de paix et continuera à ne rien ménager pour veiller à ce que le Protocole de Lusaka soit mis en oeuvre sans réserve.

Avant de passer à un autre sujet, je voudrais exprimer la reconnaissance très sincère du Gouvernement angolais au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, M. Alioune Blondin Beye, et aux gouvernements de la troïka des observateurs — le Portugal, la Russie et les États-Unis —, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de ramener la paix en Angola.

Les changements survenus récemment dans la République démocratique du Congo ont contribué à réduire les tensions dans la région de l'Afrique centrale et à ouvrir aussi de nouvelles perspectives pour ses États et ses peuples en termes de stabilité et de développement.

Le climat actuel va favoriser la stabilité dans la région et permettre que s'établisse une meilleure coordination entre les États, ce qui aidera à renforcer le respect du principe de bon voisinage.

Le Gouvernement angolais suit avec une grande appréhension la crise dans la République du Congo, pays avec lequel l'Angola partage une frontière commune et auquel l'unissent d'étroits liens consanguins et historiques.

La République de l'Angola est en faveur d'une solution négociée à la crise et elle appuie les efforts de médiation internationaux menés par M. Omar Bongo, Président de la République du Gabon. Notre gouvernement appuie également le déploiement d'une force internationale dès qu'un règlement politique émergera des négociations.

En Sierra Leone, nous déplorons l'interruption du processus démocratique et le renversement des institutions légitimement élues. Le Gouvernement angolais appuie les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et, en particulier, des pays voisins pour restaurer les institutions démocratiques.

Nous sommes également préoccupés par la situation qui règne dans la République des Comores, où des tensions menacent l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays. Nous encourageons la communauté internationale à appuyer les efforts faits par l'OUA pour trouver une solution pacifique qui permettrait de préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance de ce pays.

La situation en Somalie continue de se détériorer et une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées n'a pas encore été trouvée. Le Gouvernement angolais approuve les efforts faits par les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et, en particulier, les initiatives les plus récentes de l'Éthiopie tendant à réunir les représentants des factions somaliennes autour de la table de négociation.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'ostracisme manifesté dans les principales instances internationales à l'égard de la crise somalienne.

Au Sahara occidental l'ouverture récente de négociations directes entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario est un signe positif. Le Gouvernement angolais a toujours été en faveur d'une solution négociée au conflit, qui tienne compte des aspirations des populations du territoire, encourage les parties à honorer les accords signés à Houston et à poursuivre le dialogue en cours de bonne foi. À cet égard, nous appuyons les efforts conjoints de l'OUA et de l'ONU.

Nous sommes préoccupés par la prolongation du conflit israélo-arabe, cause principale de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Des événements récents ont retardé le processus de paix et ont entraîné une nouvelle détérioration de la situation dans la région. L'Angola réaffirme son appui au processus de paix au Moyen-Orient. Son succès dépend du renforcement de la confiance mutuelle et de la pleine mise en oeuvre des accords signés entre les parties concernées.

Nous approuvons la position exprimée dans la Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de l'OUA et la déclaration faite à New Delhi lors de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés sur la question de Palestine.

Mon gouvernement exprime sa préoccupation face à l'absence de progrès dans les initiatives tendant à parvenir à une solution juste de la question du Timor oriental. Le Gouvernement angolais déplore le refus de l'une des parties d'accepter l'initiative du Président Mandela.

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est un sujet de préoccupation pour mon gouvernement, notamment en raison de son impact négatif sur la situation économique et sociale du peuple cubain. Nous réitérons notre appel demandant la levée de l'embargo, ce qui contribuera aux relations entre deux peuples.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Enfin, je voudrais remercier ceux qui m'ont donné la possibilité de prendre la parole aujourd'hui. Comme l'Assemblée le sait, je devais prononcer mon discours, le 26 septembre. Toutefois, en raison d'un triste événement qui a frappé mon pays je dois repartir ce soir, ce qui m'a obligé à demander à l'Assemblée de me permettre de prononcer mon discours aujourd'hui.

Un de nos collègues, l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Angola, est décédé hier. Il est de mon devoir de rentrer pour rendre hommage à mon cher collègue. Beaucoup d'entre vous connaissaient le Ministre des affaires étrangères «Loy».

Je souhaite bonne chance à l'Assemblée, et j'espère qu'elle oeuvrera au mieux à la paix, la stabilité et la coopération internationales.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement angolais à la suite de la disparition de ce confrère qui a eu l'occasion de prendre la parole devant cette Assemblée lors des sessions précédentes.

Nous avons entendu le dernier orateur au titre du débat général pour cet après-midi.

Je donne à présent la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais intervenir brièvement en réponse aux observations faites aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine au sujet des îles Falkland.

Nous nous félicitons de la référence faite par le Ministre des affaires étrangères au niveau élevé de coopération entre le Royaume-Uni et l'Argentine, qui caractérise notre relation bilatérale. Le Gouvernement britannique espère sincèrement que les progrès qui ont été réalisés se poursuivront.

Mais le Gouvernement britannique n'accepte pas les remarques qu'a faites le Ministre des affaires étrangères au sujet de la souveraineté. Nous n'avons aucun doute quant au fait que la souveraineté britannique s'exerce sur les îles Falkland et les autres territoires dépendants britanniques de l'Atlantique Sud.

Nous devons respecter la volonté de la population des îles Falkland. Les représentants élus des insulaires qui sont venus aux Nations Unies pour participer au débat du Comité des 24 qui a eu lieu en juin dernier ont exprimé clairement leur point de vue. Ils ont demandé de pouvoir — au même titre que les autres peuples démocratiques — exercer le droit à l'autodétermination. En tant que porte-parole démocratique des insulaires, ils ont réaffirmé qu'ils ne souhaitaient pas faire partie de l'Argentine.

En dépit de ces divergences sur la question de la souveraineté, nous entretenons un dialogue constructif avec le Gouvernement argentin sur des questions telles que la mise en valeur des hydrocarbures et la pêche dans l'Atlantique Sud. Nous continuons de discuter de ces questions sur une base régulière tout en maintenant notre position concernant la souveraineté sur les îles Falkland, et nous apprécions les mesures concrètes qui ont été prises pour développer la coopération entre le Royaume-Uni et l'Argentine. J'espère que les deux parties pourront s'en tenir là pour aujourd'hui.

Mme Ramírez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : La République d'Argentine, après avoir entendu la déclaration du représentant du Royaume-Uni, tient à réitérer les idées exprimées par le Ministre des affaires étrangères argentin, M. Guido Di Tella, dans l'intervention qu'il a prononcée cet après-midi dans le cadre du débat général.

La séance est levée à 18 h 25.